

Prédiagnostic écologique

Projet d'extension d'une zone d'activités –
Savigneux (01)

SEGIC



Révision

N° de version	Date	Rédaction	Validation	Objet de la mise à jour
1.1	05.09.2025	Lou-Ann BOSSAERT Justine COSTA Clarysse LEPROUX Romain MOLLOT	Pierre GRISVARD Alice MONNIER-CORBEL	Rédaction du prédiagnostic écologique

Sommaire

Révision	1
Sommaire.....	2
Table des illustrations	5
1. Contexte et objectifs de l'étude	7
1.1. Contexte géographique	7
1.2. Objectifs de l'étude.....	7
2. Analyse des méthodes	9
2.1. Equipe missionnée.....	9
2.2. Consultation et bibliographie	9
2.3. Définition de la zone d'étude	9
2.4. Méthode pour l'expertise écologique	11
2.4.1. Dates de prospections et conditions météorologiques.....	11
2.4.2. La flore et les habitats	11
2.4.2.1. Identification de la flore	11
2.4.2.2. Identification des habitats.....	12
2.4.3. L'avifaune.....	13
2.4.3.1. Méthodes pour les espèces en période de nidification.....	13
2.4.4. L'herpétofaune	14
2.4.4.1. Les amphibiens.....	14
2.4.4.2. Les reptiles.....	14
2.4.5. L'entomofaune	14
2.4.6. Les mammifères (hors chiroptères).....	15
2.5. L'évaluation patrimoniale et hiérarchisation des enjeux.....	16
2.5.1. Textes de référence pour la flore et les habitats.....	16
2.5.2. Textes de références pour la faune	17
2.5.3. Méthode d'évaluation et de hiérarchisation des enjeux.....	19
2.6. Evaluation des limites.....	20
2.6.1. Les limites de l'étude liées à la flore et aux habitats	20
2.6.2. Les limites liées à l'ensemble des groupes faunistiques	20
3. Synthèse bibliographique des zonages existants	22
3.1. Protections réglementaires et inventaires du patrimoine naturel.....	22
3.1.1. Rappel sur les zonages concernés	22
3.1.1.1. Les zonages d'inventaires	22
3.1.1.2. Les zonages de protection.....	23
3.1.2. Zonages au droit du site.....	23
3.1.2.1. ZNIEFF de type II « Ensemble formé par la Dombes des étangs et sa bordure orientale forestière » – 820003786	23

3.1.3.	Synthèse des zonages à proximité	23
3.2.	Présentation détaillée du réseau Natura 2000	26
3.2.1.	Présentation détaillée de la ZSC – FR8201635 « La Dombes »	26
3.2.2.	Présentation détaillée de la ZSC – FR8202006 « Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval »	27
3.2.3.	Présentation détaillée de la ZPS – FR8212016 « La Dombes »	28
3.3.	A l'échelle régionale : Trame verte et bleue du SRADDET	31
3.4.	A l'échelle locale : Trame verte et bleue du SCOT	33
4.	Prédiagnostic écologique	35
4.1.	La flore et les habitats	35
4.1.1.	Description globale du site d'étude	35
4.1.2.	Consultation et analyse des données bibliographiques	36
4.1.2.1.	Consultation des données communales	36
4.1.2.2.	Zonages	36
4.1.3.	Description détaillée des habitats et de la flore associée	38
4.1.3.1.	Milieux prairiaux	38
4.1.3.2.	Milieux préforestiers à forestiers	38
4.1.3.3.	Milieux anthropiques	39
4.1.4.	Evaluation patrimoniale	42
4.1.5.	Enjeux pressentis pour la flore et les habitats	45
4.1.6.	Conclusion	45
4.2.	L'avifaune	49
4.2.1.	Biologie des oiseaux	49
4.2.2.	Données bibliographiques	49
4.2.3.	L'avifaune en période de nidification	50
4.2.3.1.	Espèces observées	50
4.2.3.2.	Espèces potentielles	51
4.2.4.	Evaluation patrimoniale	52
4.2.5.	Conclusion	54
4.3.	Les amphibiens	57
4.3.1.	Rappel sur la biologie	57
4.3.2.	Données bibliographiques	57
4.3.3.	Espèces observées	58
4.3.4.	Espèces potentielles	58
4.3.5.	Evaluation patrimoniale	59
4.3.6.	Conclusion	60
4.4.	Les reptiles	63
4.4.1.	Rappel sur la biologie	63
4.4.2.	Données bibliographiques	63
4.4.3.	Espèces observées	64
4.4.4.	Espèces potentielles	64
4.4.5.	Evaluation patrimoniale	64

4.4.6.	Conclusion	65
4.5.	L'entomofaune	67
4.5.1.	Les lépidoptères	67
4.5.1.1.	Analyse bibliographique.....	67
4.5.1.2.	Espèces observées.....	67
4.5.1.3.	Espèces potentielles.....	68
4.5.2.	Les odonates	68
4.5.2.1.	Analyse bibliographique.....	68
4.5.2.2.	Espèces observées.....	68
4.5.2.3.	Espèces potentielles.....	68
4.5.3.	Les orthoptères.....	70
4.5.3.1.	Analyse bibliographique.....	70
4.5.3.2.	Espèces observées.....	70
4.5.3.3.	Espèces potentielles.....	70
4.5.4.	Évaluation patrimoniale	71
4.5.5.	Conclusion	72
4.6.	La mammalofaune (hors chiroptères).....	74
4.6.1.	Données bibliographiques	74
4.6.2.	Espèces observées.....	74
4.6.3.	Espèces potentielles	74
4.6.4.	Évaluation patrimoniale	75
4.6.5.	Conclusion	76
5.	Synthèse des enjeux potentiels.....	79
5.1.	Conclusion générale	82
6.	Bibliographie	83

Table des illustrations

FIGURES

Figure 1 : Représentation schématique du cycle de vie d'une population d'oiseaux migrateurs	49
Figure 2 : Cycle biologique des amphibiens, © Source : Picardie Nature.....	57

PHOTOS

Photo 1 : Méthode de filet fauchoir © Rainette.....	15
Photos 2 : Vues générales de la zone d'étude © Rainette, 2025	35
Photos 3 : Prairie de fauche rudéralisée © Rainette, 2025	38
Photo 4 : Ronciers © Rainette, 2025.....	39
Photo 5 : Bassin de rétention et végétations associées © Rainette, 2025.....	40
Photos 6 : Cultures © Rainette, 2025.....	40
Photos 7 : En haut, de gauche à droite : Vergerette annuelle (<i>Erigeron annuus</i>) et Vergerette du Canada (<i>Erigeron canadensis</i>) ; En bas, de gauche à droite : Séneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>) et Solidage du Canada / géant (<i>Solidago canadensis / gigantea</i>) © Rainette, 2025.....	43
Photo 8 : Alouette des champs, <i>Alauda arvensis</i> , © D. marques.....	51
Photo 9 : Hirondelle rustique, <i>Hirundo rustica</i> , Photo hors site, © Rainette 2024.....	52
Photo 10 : Bassin de rétention temporairement en eau, favorable à l'accueil des amphibiens sur la zone d'étude. © Rainette 2025	59
Photo 11 : Leste sauvage, <i>Lestes barbarus</i> , © Alexandre Ruffoni	69
Photo 12 : Leste verdoyant, <i>Lestes virens</i> , © B. Guillon.	69
Photo 13 : Courtilière commune, <i>Gryllotalpa gryllotalpa</i> , © O. Bardet.	71
Photo 14 : Lapin de Garenne, <i>Oryctolagus cuniculus</i> , © Rainette, 2008.....	75

CARTES

Carte 1 : Localisation du projet	8
Carte 2 : Délimitation de la zone d'étude.....	10
Carte 3 : Localisation des zonages d'inventaires à proximité de la zone d'étude	25
Carte 4 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité de la zone d'étude	30
Carte 5 : Localisation du projet par rapport aux différentes continuités écologique (Cartographie issue du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes)	32
Carte 6 : Localisation du projet par rapport aux différentes continuités écologiques (Cartographie issue du SCOT du Val de Saône-Dombes).....	34
Carte 7 : Cartographie des habitats	41
Carte 8 : Localisation des espèces exotiques envahissantes avérées en Rhône-Alpes.....	44
Carte 9 : Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt patrimonial sur la zone d'étude.....	56
Carte 10 : Localisation des habitats favorables aux amphibiens sur la zone d'étude	62
Carte 11 : Evaluation des enjeux globaux pressentis sur la zone d'étude	81

TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des personnes ayant travaillé sur le projet	9
Tableau 2 : Dates d'interventions et conditions météorologiques associées	11
Tableau 3 : Critère d'appréciation du niveau d'enjeu d'une composante du milieu naturel	19

Tableau 4 : Zonages de protection et d'inventaires du patrimoine naturel présents à proximité du projet.....	24
Tableau 5 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur la zone projet, d'après les zonages situés au droit ou à proximité de la zone d'étude	37
Tableau 6 : Espèces exotiques envahissantes avérées observées sur la zone d'étude.....	42
Tableau 7 : Synthèse des habitats observés sur la zone d'étude.....	45
Tableau 8 : Ensemble des taxons observés sur la zone d'étude (1/3).....	46
Tableau 9 : Ensemble des taxons observés sur la zone d'étude (2/3).....	47
Tableau 10 : Ensemble des taxons observés sur la zone d'étude (3/3).....	48
Tableau 11 : Espèce d'avifaune potentielle sur la zone d'étude	50
Tableau 12 : Avifaune nicheuse des milieux ouverts recensée sur la zone d'étude.....	50
Tableau 13 : Avifaune nicheuse des milieux boisés recensée de manière opportuniste sur la zone d'étude	51
Tableau 14 : Bioévaluation des espèces d'avifaune sur la zone d'étude en période de nidification.....	55
Tableau 15 : Liste des espèces d'amphibiens potentielles sur la zone d'étude	58
Tableau 16 : Bioévaluation des amphibiens potentiels sur la zone d'étude.....	61
Tableau 17 : Liste des reptiles potentiels sur la zone d'étude	63
Tableau 18 : Bioévaluation des reptiles observés et potentiels sur la zone d'étude.....	66
Tableau 19 : Liste des espèces de lépidoptères observées	67
Tableau 20 : Liste des odonates potentiels sur la zone d'étude	68
Tableau 21 : Liste des espèces d'odonates observées	68
Tableau 22 : Liste de l'espèce d'orthoptère potentielle sur la zone d'étude	70
Tableau 23 : Liste des espèces d'orthoptères observés.....	70
Tableau 24 : Bioévaluation des espèces d'entomofaune observées et potentielles sur la zone d'étude.....	73
Tableau 25 : Liste des mammifères potentiels sur la zone d'étude.....	74
Tableau 26 : Bioévaluation des mammifères observés et potentiels sur la zone d'étude	78
Tableau 27 : Synthèse des enjeux pressentis sur la zone d'étude.....	80

1. Contexte et objectifs de l'étude

1.1. Contexte géographique

Le site d'étude se situe dans la **commune de Savigneux**, dans le département de l'Ain (01), en région Auvergne-Rhône-Alpes. La zone a une superficie d'environ **4,9 ha**.

 La carte en page suivante illustre la localisation du projet.

1.2. Objectifs de l'étude

La société Rainette a été missionnée pour réaliser un prédiagnostic écologique comprenant des inventaires faune et flore dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une Zone d'Activité Economique (ZAE).

Ce **prédiagnostic** est réalisé sur l'ensemble de la zone d'étude (qui peut être élargie en fonction des groupes, voir analyse des méthodes). Après un travail bibliographique (zonages de protection et d'inventaire, Trame Verte et Bleue, etc.), les groupes suivants sont étudiés :

- La flore et les habitats ;
- L'avifaune en période de nidification ;
- L'herpétofaune ;
- L'entomofaune ;
- Les mammifères terrestres (hors chiroptères).

Les résultats de ce prédiagnostic permettent de définir les enjeux pressentis du site à prendre en compte dans le projet.



Cartographie : Rainette 2025
Sources : © Google satellite 2025
Dossier : SEGIC - Savigneux (01)

2. Analyse des méthodes

2.1. Equipe missionnée

La direction et la coordination de l'étude ont été réalisées par **Maximilien RUYFFELAERE**, gérant.

Les personnes ayant travaillé sur les investigations de terrain ainsi qu'à la rédaction de cette étude sont nommées ci-dessous.

Tableau 1 : Liste des personnes ayant travaillé sur le projet

Cheffe de projets		Lou-Ann BOSSAERT Mathilde COSNARD
Chargés d'étude	Flore	Clarysse LEPROUX
	Faune	Justine COSTA Romain MOLLOT
Cartographie		Ensemble des personnes mobilisées sur le dossier

2.2. Consultation et bibliographie

Des organismes publics tels que la DREAL, l'INPN ou encore le MNHN sont des sources d'informations majeures dans le cadre de nos requêtes bibliographiques. Pour connaître la richesse écologique des différents zonages réglementaires situés à proximité du site d'étude, **les inventaires ZNIEFF** et **les Formulaires Standards de Données (FSD) pour les sites Natura 2000** ont été utilisés. De plus, ces données ont été analysées afin de mettre en évidence si les enjeux pressentis de ces sites sont potentiels sur la zone d'étude.

De plus, différents organismes ont été consultés afin d'effectuer des extractions de données d'inventaires d'espèces de la faune et de la flore.

Les données « flore » sont obtenues auprès de l'Observatoire de la Biodiversité en Auvergne-Rhône-Alpes et extraites pour les communes concernées par la zone d'étude (Savigneux, 01) en juin 2025.

Concernant la faune, une consultation des données bibliographiques a été réalisée sur la base de données naturalistes **Faune-France**, la base de données de la LPO. Elle centralise **les observations produites par des observateurs indépendants** et par **des associations naturalistes**. Par ailleurs, la base de données de l'INPN (**Inventaire National du Patrimoine Naturel**) n'a pas pu être consultée en raison d'un dysfonctionnement informatique non résolu à ce jour. C'est pourquoi, certaines données bibliographiques sont potentiellement manquantes dans ce rapport.

2.3. Définition de la zone d'étude

La zone du projet se situe à l'ouest de la commune de Savigneux. La zone où sont réalisés les relevés floristiques et faunistiques comprend l'ensemble de la zone projet appelée **Zone d'étude faune-flore-habitats**. Cette zone a été définie en fonction des différents groupes taxonomiques à étudier, et peut être étendue si des habitats favorables à la présence de différents taxons sont localisés. La zone d'étude faune-flore-habitats sera, pour des questions de confort de lecture, nommée « **Zone d'étude** ».

 La carte en page suivante présente la délimitation de la zone d'étude.



2.4. Méthode pour l'expertise écologique

2.4.1. Dates de prospections et conditions météorologiques

La campagne de prospection s'est étendue sur un cycle biologique partiel, au printemps 2025.

Les différentes dates d'intervention et les conditions météorologiques associées aux prospections sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Dates d'interventions et conditions météorologiques associées

Dates de passage	Flore/habitats	Avifaune	Amphibiens	Reptiles	Entomofaune	Mammifères (hors chiroptères)	Météorologie
16/05/2025	x						Température : 19 à 25 °C, Vent < 10 km/h, Nébulosité : 0 %, Précipitations nulles
13/06/2025		x	x	x	x	x	Température : 29 °C, Vent < 10 km/h, Nébulosité : 0 %, Précipitations nulles

2.4.2. La flore et les habitats

Une phase de prospection a été réalisée pour l'étude de la flore vasculaire et des habitats naturels le 16 juin 2025. La zone d'étude a été inventoriée sur l'ensemble de sa superficie.

2.4.2.1. Identification de la flore

Les espèces ont été identifiées à l'aide d'ouvrages de références tels que la Flora Gallica (TISON J.-M. & DE FOUCAULT B. (coords), 2014) et la flore forestière française – Guide écologique illustré Tome 1 : Plaines et collines (RAMEAU J.-C., MANSION D., DUME G., GAUBERVILLE C., 2018). Pour certains groupes particuliers, des ouvrages spécifiques comme Les Festuca de France (PORTAL R., 1999) pour les graminées, Carex de France (HAMON D., 2022) pour les Laïches, ou encore Les Orchidées de France, Belgique et Luxembourg – 2^{ème} édition (BOURNERIAS M., PRAT D. et al., 2006) pour les orchidées, peuvent également être utilisés.

La nomenclature principale de référence est celle du référentiel taxonomique national TAXREF 18.0 proposé par l'INPN (GARGOMINY et al., 2024).

L'ensemble des taxons observés est listé sous forme d'un tableau Excel, où sont notamment précisées diverses informations (menace régionale, menace nationale, protection...).

Certaines espèces ont fait l'objet d'une attention particulière :

- Les espèces patrimoniales et/ou protégées. Ces espèces sont toujours géolocalisées et cartographiées.
- Les espèces exotiques envahissantes. Trois catégorisations sont utilisées : plante non exotique envahissante, plante exotique envahissante avérée et plante exotique envahissante potentielle. Les espèces exotiques envahissantes avérées

sont toujours géolocalisées et cartographiées. Les espèces exotiques envahissantes potentielles ne sont géolocalisées et cartographiées que lorsqu'elles constituent une menace sur les milieux et la flore d'intérêt.

2.4.2.2. Identification des habitats

DETERMINATION DES HABITATS

Identification des syntaxons

L'espèce végétale, et mieux encore l'association végétale, sont considérées comme les meilleurs intégrateurs de tous les facteurs écologiques (climatiques, édaphiques, biotiques et anthropiques) responsables de la répartition de la végétation (BEGUIN C. et al., 1979).

Basée sur ce postulat, la démarche phytosociologique repose sur l'identification de groupements végétaux (syntaxons) répétitifs et distincts (composition floristique, écologie, phytogéographie...), ayant une dénomination selon une nomenclature codifiée (synsystème).

À l'aide de clés de détermination, basées essentiellement sur les critères physionomiques et écologiques, il devient alors généralement possible de rattacher une végétation choisie à une unité phytosociologique définie, plus ou moins précise.

Différents ouvrages proposent des clés de détermination (plus ou moins fines). Citons notamment les ouvrages suivants (adaptés à la région Auvergne Rhône-Alpes) :

- Synopsis des végétations de la région Auvergne-Rhône-Alpes – Territoire d'agrément du CBN Massif central (CBN Massif central, 2021)

En complément et pour affiner la caractérisation de la végétation étudiée, une analyse bibliographique approfondie est nécessaire. Elle doit permettre de rapprocher le(s) relevé(s) retenu(s) à un syntaxon précis (si possible au rang de l'association voire à des unités inférieures), décrit et validé par le Code International de Nomenclature Phytosociologique (CINP). Ce travail fin est indispensable pour établir au plus juste la valeur patrimoniale de l'habitat. Il est également impératif pour de nombreuses applications (mise en place de gestion en fonction d'objectifs déterminés, caractérisation de zones humides...).

La nomenclature utilisée dans le cadre de cette étude, pour les niveaux supérieurs à l'association, est celui du Prodrome des Végétations de France (BARDAT & al., 2004).

Systèmes de classification des habitats

Il existe une correspondance entre la typologie phytosociologique et les autres typologies décrivant les habitats. Plusieurs se sont succédé au niveau européen depuis les années quatre-vingt-dix.

Dans le cadre de cette présente étude, les nomenclatures suivantes sont utilisées : CORINE biotopes, EUNIS et, le cas échéant, les Cahiers d'habitats.

La typologie CORINE Biotopes est la première typologie européenne utilisée. Mais cette typologie montrant des lacunes et des incohérences (absence des habitats marins...), une seconde, plus précise, vit le jour. Il s'agit de la typologie EUNIS (European Nature Information System = Système d'information européen sur la nature), qui couvre les habitats marins et les habitats terrestres. Cette classification des habitats, devenue une classification de référence au niveau européen actuellement, est une combinaison de plusieurs autres classifications d'habitats (notamment CORINE Biotopes). Dans la mesure du possible, les habitats observés sont déterminés avec le niveau de classification maximum de ces deux systèmes de classification.

Par ailleurs, les Cahiers d'habitats servent de références pour les habitats d'intérêt communautaire. Ces cahiers publiés entre 2001 et 2005 font l'objet d'un groupe de travail lancé en 2014 visant à actualiser, préciser et homogénéiser les interprétations des habitats d'intérêt communautaire terrestres, et à mettre à jour les fiches génériques des premiers cahiers ou de les compléter pour les habitats manquants. Une veille est mise en place afin de suivre l'actualisation de ces cahiers.

Des guides de référence suivants (outre que les guides CORINE biotopes, EUNIS et les Cahiers d'habitats) seront entre autres utilisés :

- Prodrome des végétations de France (BARDAT J. et al., 2004) ;
- Guide de détermination des habitats terrestres et marins de la typologie EUNIS – version 1.0. (GAYET G., BAPTIST F. & MACIEJEWSKI L., 2018.) ;
- Habitats d'intérêt communautaire : actualisation des interprétations des Cahiers d'habitats. Version 1 (GAUDILLAT V., ARGAGNON O., BENSETTITI F., BIRET F., BOULLET V., CAUSSE G., CHOISNET G., COIGNON B., DE FOUCAULT B., DELASSUS L., DUHAMEL F., FERNEZ TH., HERARD K., LAFON P., LE FOULER A., PANAIOTIS C., PONCET R., PRUD'HOMME F., ROUYEYROL P. & VILLARET J.-C., 2018.) ;
- Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. (CLAIR M., GAUDILLAT V. & HERARD K., 2005.).

Afin de faciliter la **transition entre les différentes typologies**, le document de Correspondances entre les classifications d'habitats CORINE Biotopes et EUNIS (LOUVEL-GLASER J. & GAUDILLAT V., 2015), ainsi que le document de Correspondances entre les syntaxons du Prodrome des végétations de France et les habitats d'intérêt communautaire (GAUDILLAT V., 2014) sont utilisés.

Si elles sont disponibles, les données du **programme CarHab disponibles sur l'INPN** peuvent également être utilisées en première approche, pour réaliser l'analyse bibliographique ou pour affiner la détermination dans le cadre d'un prédiagnostic. Initié dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, ce programme porté par le Ministère en charge de l'écologie vise à répondre aux enjeux de conservation de la biodiversité, d'aménagement du territoire et de gestion durable des ressources naturelles. Il a pour objectif de réaliser à l'horizon 2025 une cartographie nationale des habitats naturels et semi-naturels terrestres de métropole et d'outre-mer, à l'échelle du 1/25000e.

Il est toutefois important de signaler que la variabilité naturelle des groupements végétaux, en fonction des paramètres stationnels notamment, peut être importante (zones perturbées, transition, surface réduite...). Dans certains cas, le rattachement à un syntaxon précis (et aux différentes nomenclatures) devient alors complexe (absence d'espèces caractéristiques...).

CARTOGRAPHIE DES HABITATS

Sur le terrain, chaque habitat identifié sera délimité précisément (selon l'échelle de travail) sur photographie aérienne.

L'ensemble est ensuite géoréférencé et représenté grâce à un logiciel de cartographie.

2.4.3. L'avifaune

2.4.3.1. Méthodes pour les espèces en période de nidification

Pour l'étude de l'avifaune nicheuse, **un passage** a été effectué le 13 juin 2025.

Deux méthodes permettent d'inventorier l'avifaune nicheuse présente sur le site :

Méthode des Points d'Ecoutes (principe IPA selon BLONDEL, 1970) :

Les points d'écoute sont réalisés sur l'ensemble du périmètre d'étude. Cette méthode consiste à noter l'ensemble des oiseaux observés et/ou entendus durant vingt minutes à partir d'un point fixe du territoire. Pour cette étude, le recensement est donc basé sur la reconnaissance des chants et des cris d'oiseaux avec des prospections en matinée.

Prospection aléatoire :

Les points d'écoute sont couplés à une prospection aléatoire. Ainsi, toutes les espèces vues ou entendues en dehors des points d'écoute sont également consignées.

Le **statut de nidification** de chaque espèce est défini selon des critères d'observation définis ci-dessous :

- **Nicheur potentiel** : Ce sont des espèces non observées mais dont le milieu favorable laisse penser qu'elles pourraient être nicheuses. Celles-ci sont présentes sur la commune et/ou dans les zonages alentours d'après les recherches bibliographiques.

- **Nicheur possible** : Est considéré comme "Nicheur possible" un oiseau vu en période de nidification dans un milieu favorable (quelle que soit son activité), ou encore un mâle chantant en période de reproduction.
- **Nicheur probable** : L'oiseau est au moins "Nicheur probable" dans le cas d'un couple observé en période de reproduction, de chant du mâle répété sur un même site (le chant est un mode de marquage du territoire), un territoire occupé, des parades nuptiales, des sites de nids fréquentés (indice surtout valable pour les espèces nichant au même endroit d'une année sur l'autre, grands rapaces, hérons coloniaux ou oiseaux marins par exemple), comportements et cris d'alarme (attention à certains comme le geai qui alarment en toute saison).
- **Nicheur certain** : Indiquent enfin un "Nicheur certain" la construction d'un nid (ou l'aménagement d'une cavité, selon l'espèce), un adulte simulant une blessure ou cherchant à détourner un intrus (manœuvre visant à écarter un danger potentiel de la progéniture), la découverte d'un nid vide (de l'année) ou de coquilles d'œufs, l'observation de juvéniles non volants, d'un nid fréquenté mais inaccessible, le transport de nourriture ou de sacs fécaux (pelotes blanches correspondant aux excréments émis par les poussins, et évacués par les parents pour ne pas attirer les prédateurs), et un nid garni (d'œufs ou de poussins).

Ces deux méthodes permettent d'estimer les populations d'espèces.

2.4.4. L'herpétofaune

2.4.4.1. Les amphibiens

En ce qui concerne les amphibiens, **un passage diurne** a été effectué le 13 juin 2025.

Aucune **prospection nocturne** n'a été effectuée sur le site.

L'inventaire des amphibiens s'effectue de jour et/ou de nuit, l'ensemble des habitats nécessaires à leur cycle de vie est prospecté (zones de reproduction, quartiers d'été et quartiers d'hiver). Les observations opportunistes réalisées dans le cadre de passages non-dédiés sont également consignées.

Une **prospection** des bords de mares, étangs et des zones propices est effectuée ainsi qu'une recherche sous les abris naturels (micro-habitats) tels que les branches mortes, les rochers, etc.

Les données récoltées donnent un aspect qualitatif du milieu et permettent d'estimer les potentialités d'accueil pour les amphibiens.

2.4.4.2. Les reptiles

En ce qui concerne ce taxon, **un passage diurne** a été effectué le 13 juin 2025.

Plusieurs méthodes de recherche sont utilisées :

La **recherche orientée** consistant à rechercher les reptiles spécifiquement sur les biotopes favorables à leur cycle de vie. Il s'agit, par exemple, d'une prospection minutieuse des abris naturels, des lisières, des pierriers ou des tas de bois, etc.

La **recherche de cadavres**, notamment sur les routes, fournit de nombreuses données quant aux reptiles présents sur le site et ses alentours.

Enfin, les données concernant les **observations inopinées** de reptiles sont recueillies : un reptile qui traverse un jardin, une route...

2.4.5. L'entomofaune

L'inventaire entomologique est axé sur trois ordres d'insectes : les Rhopalocères (papillons de jour), les Odonates (libellules) et les Orthoptères (criquets, sauterelles et grillons). Ces groupes ont l'avantage d'être bien connus et sont représentatifs du type et de l'état du milieu qu'ils occupent, ce qui permet alors d'évaluer la valeur patrimoniale du site.

La zone d'étude a été parcourue à pied sur l'ensemble de sa superficie le 13 juin 2025.

Concernant les Rhopalocères, la recherche s'effectue sur tout type de milieux et principalement l'après-midi (hors grandes chaleurs estivales). Les individus adultes sont soit déterminés à vue (parfois à l'aide de jumelles), soit capturés avec un filet à papillons pour être déterminés sur place. Les comportements des individus sont notés, permettant de définir si les espèces se reproduisent ou non sur le site, et donc les potentialités d'accueil de celui-ci pour les espèces. Les œufs et larves d'espèces patrimoniales sont recherchées quand les milieux sont propices ou que des données bibliographiques sont connues.

Pour les Odonates, les individus sont recherchés essentiellement près de l'eau (fossés, étangs, mares...), où ces derniers sont souvent en nombre. Pour les mêmes raisons que les papillons, la prospection s'effectue l'après-midi. Les individus adultes sont soit déterminés à vue (parfois à l'aide de jumelles), soit capturés avec un filet à papillons pour être déterminés sur place. Comme pour les papillons, les comportements observés permettent de faire état de l'utilisation du site par les espèces. Enfin, des exuvies (dernière mue de la larve avant d'atteindre l'état adulte) sont recherchées sur la végétation du bord des eaux. Elles permettent à la fois de compléter l'inventaire, mais aussi de connaître le statut de reproduction des espèces sur le site, ainsi que la qualité écologique des zones humides.

Enfin, **concernant les Orthoptères**, la recherche s'effectue à vue, sur tous types de milieux. Les individus sont capturés à la main, au filet fauchoir. Certaines espèces sont également identifiées grâce à leurs stridulations (« chant »), parfois à l'aide d'un détecteur à ultrasons. Une prospection en début de soirée peut être effectuée pour ce groupe, dont certaines espèces ne se manifestent qu'à la tombée de la nuit. La densité d'individus ainsi que les comportements observés permettent souvent de savoir si les espèces se reproduisent sur le site ou non.



Photo 1 : Méthode de filet fauchoir © Rainette

2.4.6. Les mammifères (hors chiroptères)

L'inventaire des mammifères a été réalisé le 13 juin 2025, conjointement aux autres groupes.

Du fait de leur grande discrétion, plusieurs méthodes « indirectes » sont utilisées :

La **recherche d'indices de présence** permet d'inventorier les mammifères via l'identification d'empreintes, de fèces, de terriers, de restes de repas, etc.

La **recherche de cadavres**, notamment sur les routes, fournit de nombreuses données quant aux mammifères présents sur le site et ses alentours.

Enfin, les données concernant les **observations inopinées** (un mammifère traversant une route, une prairie, en fuite, etc.) sont recueillies.

2.5. L'évaluation patrimoniale et hiérarchisation des enjeux

2.5.1. Textes de référence pour la flore et les habitats

TEXTES LEGISLATIFS

Sont présentés ci-dessous les différents textes législatifs relatifs à la protection des espèces et des habitats, en vigueur aux niveaux européen, national et régional et sur lesquels repose l'évaluation patrimoniale.

Protection légale au niveau européen

- Directive « Habitats-Faune-Flore » du 21 mai 1992 92/43/CEE relative à la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune (biologie) et de la flore sauvage,
- Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvage.

Protection légale au niveau national

- Arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995 (version consolidée au 24 février 2007), relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national.

Protection légale au niveau régional

- Arrêté du 4 décembre 1990, relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Rhône-Alpes complétant la liste nationale

REFERENTIELS

L'évaluation patrimoniale des habitats et des espèces repose notamment sur leur sensibilité et vulnérabilité face à différentes menaces ou encore leur intérêt communautaire.

Par ailleurs, le ressenti et l'expérience du chargé d'étude permettent d'intégrer des notions difficilement généralisables au sein de référentiels fixes. Ce « dire d'expert » permet notamment d'affiner l'évaluation patrimoniale.

Relatifs aux espèces

Afin de déterminer les statuts des différents taxons observés, la Liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes (CONSERVATOIRES BOTANIQUES NATIONAUX ALPIN ET DU MASSIF CENTRAL, 2015) ainsi que la liste révisée des espèces déterminantes de la flore vasculaire des ZNIEFF à l'échelle de la partie Est de la zone biogéographique continentale (plaine rhodanienne) de la région Auvergne-Rhône-Alpes (CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL ALPIN, 2018) sont utilisés.

De même, afin d'évaluer les enjeux des taxons observés, Liste rouge de la flore vasculaire de France (UICN France, FCBN, AFB & MNHN, 2018), la liste rouge des espèces menacées en France (Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine. Paris, France.) ainsi que la Liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes (CBN ALPIN & CBN MASSIF CENTRAL, 2015) sont utilisés.

Lors de notre analyse, une attention particulière a été portée aux espèces d'intérêt patrimonial. Les termes de « plante remarquable » ou de « plante d'intérêt patrimonial » sont régulièrement utilisés par les botanistes. Il convient donc de proposer une définition à cette notion de « valeur patrimoniale ».

Sont considérés comme d'intérêt patrimonial à l'échelle régionale :

- Tous les taxons bénéficiant d'une PROTECTION légale au niveau international (annexes II et IV de la Directive Habitat, Convention de Berne), national (liste consolidée au 24 février 2007) et régional (arrêté du 11 mars 1991) ;
- Tous les taxons dont l'indice de MENACE est égal à NT (Quasi-menacé), VU (vulnérable), EN (en danger), CR (en danger critique) en Rhône-Alpes ou à une échelle géographique supérieure ;

- Tous les taxons déterminants de ZNIEFF.

Par défaut, il sera affecté le statut de plante d'intérêt patrimonial à un taxon insuffisamment documenté (menace = DD) si le taxon de rang supérieur auquel il se rattache est d'intérêt patrimonial.

A noter que le statut de plante d'intérêt patrimonial n'est pas applicable aux populations cultivées (C) ou naturalisées (N).

En ce qui concerne les espèces exotiques envahissantes pour la région Auvergne Rhône-Alpes. La Liste des espèces exotiques envahissantes du territoire d'agrément du CBN Massif central. (CBN MASSIF CENTRAL, 2022), suit les méthodes de Lavergne (cotations de 1 à 5 en fonction du degré de priorité) et de Weber (cotation de 3 à 39 en fonction du risque invasif).

Concernant la cotation de Lavergne, les espèces exotiques envahissantes avérées regroupent les taxons invasifs à distribution généralisée dans les milieux naturels non ou faiblement perturbés potentiellement colonisables, dominant ou co-dominant dans ces milieux et ayant un impact (avéré ou supposé) important sur l'abondance des populations et les communautés végétales envahies (taxon de rang 5), et les taxons localement invasifs n'ayant pas encore colonisé l'ensemble des milieux naturels non ou faiblement perturbés potentiellement colonisables, dominant ou co-dominant dans ces milieux et ayant un impact (avéré ou supposé) important sur l'abondance des populations et les communautés végétales envahies (taxon de rang 4).

Pour la cotation de Weber, les espèces présentant 28 à 39 points seront également prises en compte même si la cotation de Lavergne est inférieure à 4 car celles-ci présentent un risque invasif élevé.

Les espèces exotiques envahissantes potentielles regroupent les taxons invasifs émergents dont l'ampleur de la propagation n'est pas connue ou reste encore limitée, présentant ou non un comportement invasif (peuplements denses et tendance à l'extension géographique rapide) dans une localité et dont le risque de prolifération a été jugé fort par l'analyse de risque de WEBER E. & GUT D. (2004) ou cité comme invasive avérée dans un territoire géographiquement proche (taxon de rang 2), et les taxons invasifs se propageant dans les milieux non patrimoniaux fortement perturbés par les activités humaines (bords de route, cultures, friches, plantations forestières, jardins) ou par des processus naturels (friches des hautes grèves des grandes vallées) avec une densité plus ou moins forte (taxons de rang 3). Pour la cotation de Weber, les espèces exotiques potentielles présentent une valeur entre 3 et 21 (risque invasif intermédiaire à faible).

Relatifs aux habitats

La Liste rouge des végétations (LE GLOANEC V. & MERHAN B., 2022) rend compte des raretés, menaces et statuts des différentes végétations (syntaxon) déterminées en Auvergne-Rhône-Alpes.

2.5.2. Textes de références pour la faune

TEXTES LEGISLATIFS

Les différents textes législatifs relatifs à la protection des espèces et des habitats, en vigueur aux niveaux européen, national et régional, et sur lesquels repose l'évaluation patrimoniale sont présentés ci-dessous.

Protection légale au niveau européen

- Directive « Oiseaux » (Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages) ;
- Directive « Habitats-Faune-Flore » du 21 mai 1992 92/43/CEE relative à la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de la flore sauvage ;
- Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvage.

Protection légale au niveau national

- Arrêté du 29 octobre 2009 fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

- Arrêté ministériel du 08 janvier 2021 fixant la liste des **amphibiens et reptiles protégés** sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection ;
- Arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant la liste des **insectes protégés** sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection ;
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des **Mammifères terrestres protégés** sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection.

REFERENTIELS

Afin de connaître l'état des populations dans la région et en France, différents ouvrages possédant des informations sur les répartitions et raretés sont utilisés :

Au niveau Européen

- The IUCN Red List of Threatened Species (IUCN, 2023).

Au niveau National

- Liste rouge des espèces menacées en France, Chapitre "Oiseaux de France métropolitaine" (IUCN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016) ;
- Liste rouge des oiseaux non nicheurs de France métropolitaine, (IUCN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2011) ;
- Liste rouge des espèces menacées en France, Chapitre "Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine" (IUCN France, MNHN & SHF, 2015) ;
- Liste rouge des espèces menacées en France, Chapitre "Papillons de jour de France métropolitaine" (IUCN France, MNHN, OPIE & SEF, 2014) ;
- Les Orthoptères menacés en France – Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques (SARDET E. & B. DEFAUT (coordinateurs), 2004) ;
- Liste rouge des espèces menacées en France, Chapitre "Mammifères de France métropolitaine" (IUCN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2009) ;
- Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles (LAFRANCHIS T., Collection Parthénopé, Editions Biotopé, 448 p, 2000) ;
- Données issues de l'Atlas dynamique des Odonates de France (« <https://atlas-odonates.insectes.org/> »).

Au niveau régional

- Liste rouge des Vertébrés terrestres de la région Rhône Alpes (ORB, 2024)
- Liste rouge des Papillons diurnes de Rhône Alpes, Rhopalocères et Zygènes (Flavia APE, 2018)
- Liste rouge des Odonates de la région Rhône Alpes (Groupe Sympétrum, 2014)
- Liste rouge des Orthoptères de la région Rhône Alpes (Insecta, 2018)
- Liste rouge des Chauves-souris menacées en Rhône Alpes (GCRA LPO, 2015)
- Liste rouge des Amphibiens menacés en Rhône Alpes (GHRA LPO, 2015)
- Liste rouge des Reptiles menacés en Rhône Alpes (GHRA LPO, 2015)
- Liste des Espèces déterminantes des ZNIEFF en Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL, 2018)

2.5.3. Méthode d'évaluation et de hiérarchisation des enjeux

L'enjeu écologique peut se définir comme l'intérêt particulier que présente une composante du milieu naturel (habitat, espèce), à une échelle donnée (site, région).

A l'heure actuelle, pour l'identification et la hiérarchisation des enjeux écologiques, il n'existe aucune méthodologie standard validée par l'ensemble des acteurs référents en la matière. La méthode proposée est adaptée aux études réglementaires, et limite la part de subjectivité par la prise en compte d'un certain nombre de critères objectifs et de référence (statuts de protection réglementaires, listes rouges UICN, etc.).

Les principaux critères utilisés sont listés dans le tableau ci-dessous (liste non exhaustive). Ils reposent à la fois sur l'appréciation de la valeur « juridique » (protection à différentes échelles) et de la valeur « écologique » de la composante étudiée.

Tableau 3 : Critère d'appréciation du niveau d'enjeu d'une composante du milieu naturel

Valeur juridique
Protection européenne (Directives "Oiseaux" et "Habitats/Faune/Flore", Convention de Berne)
Protection nationale ou régionale (totale, partielle, des spécimens et/ou des habitats d'espèces...)
Valeur écologique
D'un habitat ou d'un cortège :
Indigénat / naturalité / originalité
Degrés de rareté et de menace (listes rouges nationale et régionale)
Patrimonialité / déterminant ZNIEFF (strict ou selon critères)
Richesse et composition spécifique (habitat et/ou cortège d'espèces)
Etat de conservation (surface, présence d'espèces remarquables, effectifs)
Sensibilité (dynamique naturelle, restaurabilité, résilience) et fonctionnalité (connectivité)
D'une espèce :
Indigénat / naturalité
Degrés de rareté et de menace (listes rouges nationale et régionale)
Patrimonialité / endémisme / déterminant ZNIEFF (strict ou selon critères)
Etat de conservation (effectifs, conditions d'habitat)
Sensibilité (capacités d'adaptation et régénération)

N.B : L'identification et la hiérarchisation des enjeux dépendent directement des référentiels disponibles à l'échelle considérée (listes rouges régionales, atlas de répartition, etc.). L'absence de tels référentiels limite le nombre de critères d'appréciation, et donc la part d'objectivité de notre analyse.

Le croisement des différents critères permet d'attribuer un niveau d'enjeu à chacune des composantes étudiées. Ce niveau sera d'autant plus fort que l'intérêt écologique de cette dernière sera élevé. Ce niveau est illustré par une variation de la nuance de verts dans les tableaux d'espèces : plus la nuance est foncée et plus l'enjeu est fort.

En fin de prédiagnostic, un tableau de synthèse des enjeux pressentis potentiels reprend l'ensemble des enjeux identifiés pour chaque groupe, et les met en lien avec la ou les zone(s) concernée(s) au niveau de la zone de projet.

Chaque habitat se voit alors attribuer un niveau d'enjeu pressenti global : différents niveaux d'enjeux sont alors distingués : très faible, faible, moyen, fort et très fort.

Classiquement, l'enjeu pressenti de l'habitat reprend par défaut l'enjeu le plus fort identifié sur ce dernier. Notons toutefois que dans certains cas, la multiplication des enjeux sur une même zone peut aboutir à un enjeu supérieur (ex : un habitat présentant plusieurs enjeux moyens pourra se voir attribuer un enjeu fort). Cette appréciation reste soumise au dire d'expert (expérience du

chargé d'étude, ressenti de terrain). Cette cotation est par conséquent basée en partie sur un avis d'expert adapté au cas par cas. Ce jugement d'expert contient incontestablement une part de subjectivité mais reste toutefois la façon la plus pragmatique pour conclure efficacement quant au niveau à attribuer.

Notons également qu'un même habitat peut présenter différents niveaux d'enjeux selon les endroits, en fonction des enjeux détectés.

Ces enjeux pressentis sont synthétisés sur une [carte](#) permettant de visualiser les secteurs les plus sensibles écologiquement.

2.6. Evaluation des limites

2.6.1. Les limites de l'étude liées à la flore et aux habitats

Aucun inventaire ne peut être considéré comme réellement exhaustif. Les inventaires sont en effet réalisés sur une saison donnée et sont alors dépendants de nombreux facteurs externes.

Dans le cadre de la présente étude, une unique journée de prospection a été réalisée le 16 juin 2025. Le passage a été effectué en période favorable à l'observation de la flore et des habitats. Cependant, il reste fort probable que certaines espèces floristiques n'ont pas pu être identifiées/observées lors de cet unique passage.

L'inventaire a permis d'esquisser [une première approche des cortèges floristiques](#) présents sur le site. Néanmoins, l'étude présente des limites du fait de la pression d'inventaires insuffisante et permet seulement l'établissement de potentialités floristiques et d'enjeux pressentis. Ils pourraient être confirmées ou infirmées avec des passages complémentaires en période estivale.

2.6.2. Les limites liées à l'ensemble des groupes faunistiques

LES LIMITES DE L'ETUDE LIEES A L'AVIFAUNE

Avifaune nicheuse

La méthode utilisée pour le recensement de l'avifaune nicheuse présente certaines limites. Il est possible que certaines espèces n'aient pas été détectées. En effet, les inventaires ont été réalisés en fin de saison de reproduction, sur un seul passage. En revanche, les conditions météorologiques étaient favorables à l'observation des oiseaux et l'ensemble de la zone d'étude a été inventoriée.

L'inventaire comporte des limites. Cependant, la pression d'inventaire complétée d'une analyse bibliographique (incluant les espèces potentielles), couplée aux habitats présents est à considérer comme [suffisante pour un prédiagnostic écologique](#) en vue d'une évaluation des enjeux pressentis.

LES LIMITES DE L'ETUDE LIEES AUX AMPHIBIENS

La méthode employée présente certaines limites. En effet, l'inventaire a été réalisé plutôt tardivement en saison (début juin) et n'a consisté qu'en un unique passage effectué en journée. Cette fenêtre d'observation restreinte limite la probabilité de détection de certaines espèces, notamment celles dont l'activité est principalement nocturne. Par ailleurs, le site ne comporte aucun plan d'eau naturel. Le seul point d'eau recensé résulte d'un bassin artificiel en bordure de la parcelle agricole, dont le niveau d'eau peut varier au cours de l'année. Les recherches des individus s'est essentiellement concentrée sur ce bassin et ses abords.

L'inventaire comporte des limites, mais le passage complété d'une analyse bibliographique (incluant les espèces potentielles) couplée aux habitats présents est à considérer comme [suffisante pour un prédiagnostic écologique](#) en vue d'une évaluation des enjeux pressentis.

LES LIMITES DE L'ETUDE LIEES AUX REPTILES

Les reptiles sont des animaux discrets, privilégiant les milieux où le couvert végétal est dense et où existent des zones refuges, telles que les tas de bois ou les amas de pierres. Leur détection s'avère donc difficile et nécessite une pression de prospection importante. En raison de leur abondance relativement faible comparée à d'autres groupes étudiés, l'absence d'observation n'implique pas nécessairement l'absence de ce groupe sur la zone d'étude. La recherche de reptiles est par ailleurs préférée lors des journées ensoleillées, notamment aux heures les plus chaudes, période durant laquelle leur activité est maximale, augmentant ainsi les probabilités de détection.

Lors de l'inventaire, les conditions météorologiques étaient favorables à l'observation de ce groupe, de plus, l'ensemble des lisières de la zone d'étude ont été prospectées. En complément, les données de terrain croisées avec une analyse bibliographique permettent d'atténuer les biais liés à l'échantillonnage et d'orienter les recherches vers les espèces potentielles à enjeux.

L'analyse bibliographique, intégrant les espèces potentiellement présentes ainsi que celles observées de manière croisée avec les habitats identifiés sur le site, peut être considérée comme suffisante pour un prédiagnostic écologique en vue de l'évaluation des enjeux pressentis.

LES LIMITES DE L'ETUDE LIEES A L'ENTOMOFAUNE

Concernant les insectes, il est très difficile, quelle que soit l'étude, d'affirmer qu'un inventaire est exhaustif. Certaines espèces peuvent être présentes en très faibles effectifs, ou ne se manifester qu'à des périodes précises, ce qui rend leur détection incertaine. Il est donc tout à fait possible qu'une espèce passe inaperçue. Les conditions météorologiques rencontrées lors des relevés étaient favorables à l'observation de l'entomofaune. Toutefois, compte tenu du nombre limité de sessions d'inventaire, il est délicat d'affirmer que l'ensemble des espèces présentes ait été recensé. En revanche, l'ensemble de la zone d'étude a été prospecté.

Enfin, les données issues de l'inventaire, croisées avec une analyse bibliographique et la typologie des habitats présents sur le site, permettent d'atténuer les limites d'échantillonnage et d'orienter les recherches vers les espèces potentiellement présentes à enjeux.

Les données de l'inventaire ainsi que l'analyse bibliographique, intégrant les espèces potentiellement présentes ainsi que celles observées, croisée avec les habitats identifiés sur le site, peuvent être considérés comme suffisants pour un prédiagnostic écologique en vue de l'évaluation des enjeux pressentis.

LES LIMITES DE L'ETUDE LIEES AUX MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

L'expertise réalisée fournit une vision d'ensemble de la mammalofaune présente sur le site, bien que certains groupes spécifiques n'aient pu être investigués de manière approfondie. C'est notamment le cas des micromammifères, dont la détection est restée limitée en raison de l'absence de pelotes de réjection et de dispositifs de piégeage adaptés. En conséquence, les données relatives à ce groupe restent limitées. Toutefois, certains mammifères discrets, non détectés mais susceptibles d'être présents, pourront être intégrés à l'analyse finale sur la base des habitats favorables et des données bibliographiques disponibles.

Par conséquent, la pression d'inventaire exercée ne paraît pas suffisante pour permettre une évaluation fiable des impacts sur les mammifères. Néanmoins, l'expertise réalisée, enrichie par une analyse bibliographique incluant les espèces potentiellement présentes et croisée avec les habitats identifiés sur site, peut être considérée comme suffisante pour un prédiagnostic écologique pour établir une évaluation des enjeux pressentis.

3. Synthèse bibliographique des zonages existants

3.1. Protections réglementaires et inventaires du patrimoine naturel

Les différents zonages relatifs au patrimoine naturel ont été recensés dans un périmètre élargi de 5 km autour du projet.

De manière générale sont distingués :

- **Les zonages d'inventaire**, qui n'ont pas de portée réglementaire directe mais apportent une indication quant à la richesse et à la qualité des milieux qui la constituent, et peuvent alors constituer un instrument d'appréciation et de sensibilisation face aux décisions publiques ou privées suivant les dispositions législatives.
- **Les zonages de protection**, qui entraînent une contrainte réglementaire et peuvent être de plusieurs natures : protections réglementaires, protections contractuelles, protection par la maîtrise foncière, etc.

Seuls les sites Natura 2000 sont étudiés plus largement pour prendre en considération le réseau Natura 2000 dans un rayon de 20 km.

Dans le cas du présent dossier, la zone du projet est directement concernée par un zonage d'inventaire du patrimoine naturel. De plus, 2 zonages d'inventaire sont localisés à moins de 5 kilomètres du projet. A cela s'ajoute 3 sites Natura 2000 qui sont présents à moins de 20 kilomètres de la zone d'étude. Ceux-ci sont présentés ci-après puis localisés sur les cartes en fin de chapitre.

 Des cartes en fin de chapitre localisent les zonages situés à proximité du projet.

3.1.1. Rappel sur les zonages concernés

3.1.1.1. Les zonages d'inventaires

En rappel, une **ZNIEFF** (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. Deux types de ZNIEFF :

- Les **ZNIEFF de type I**, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- Les **ZNIEFF de type II** qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Ces zones peuvent inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type I.

Il sera noté que cette appellation ne confère aucune protection réglementaire à la zone concernée, mais peut tout de même constituer un instrument d'appréciation et de sensibilisation face aux décisions publiques ou privées suivant les dispositions législatives.

Parallèlement, une **ZICO** (Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux) correspond à des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.

3.1.1.2. Les zonages de protection

LE RESEAU NATURA 2000

Le **réseau Natura 2000** est un réseau écologique européen cohérent formé par les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Zones Spéciale de Conservation (ZSC (ou SIC avant désignation finale)) classées respectivement au titre de la Directive « Oiseaux » et de la Directive « Habitats-Faune-Flore ». L'objectif est de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne. Dans ce réseau, les États membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.

3.1.2. Zonages au droit du site

Un seul zonage d'inventaire est considéré comme étant « au droit » du site :

- La ZNIEFF de type II « Ensemble formé par la Dombes des étangs et sa bordure orientale forestière » n° 820003786.

Les parties ci-dessous décrivent brièvement ces zonages.

3.1.2.1. ZNIEFF de type II « Ensemble formé par la Dombes des étangs et sa bordure orientale forestière » – 820003786

L'Ensemble formé par la Dombes des étangs et sa bordure orientale forestière s'étend sur 98 300 ha environ et est localisé à proximité de la ville de Lyon. C'est une zone humide d'importance majeure qui a été longtemps modifiée par l'homme. Que ce soit en termes de flore ou de faune, cette zone accueille une grande diversité de flore, d'avifaune atypique et des populations importantes d'odonates dont la Leucorrhine à gros thorax.

Cette zone est entourée par des espaces agricoles ou forestiers qui sont traversés par un réseau hydraulique d'importance. Les actions anthropiques sur ces milieux peuvent engendrer des modifications irréversibles et une perte de la biodiversité. C'est une zone multifonctionnelle pour de nombreux taxons.

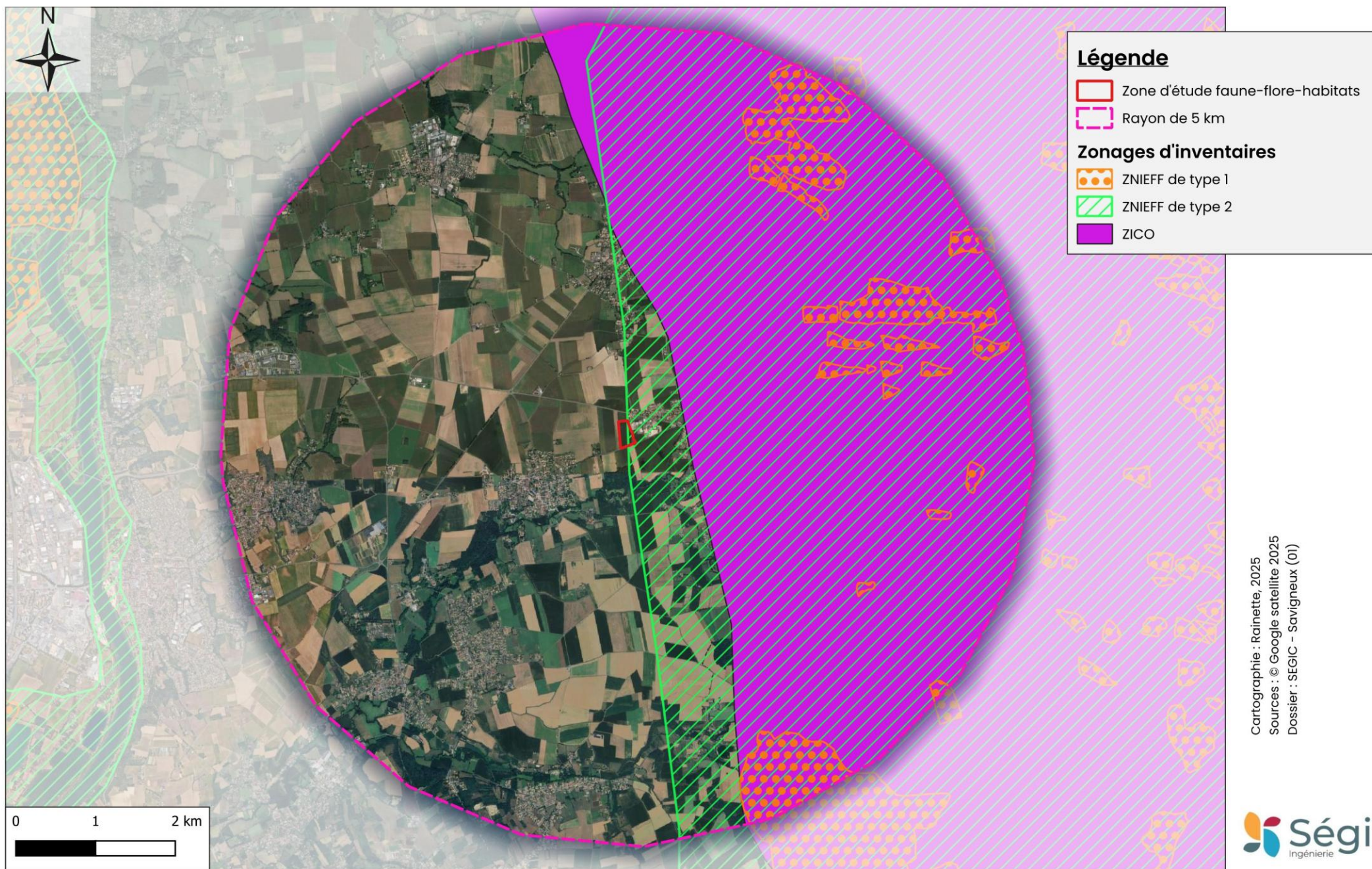
3.1.3. Synthèse des zonages à proximité

Le tableau [en page suivante](#) présente une synthèse des zonages de protection et d'inventaire du patrimoine naturel à proximité de la zone d'étude.

Tableau 4 : Zonages de protection et d'inventaires du patrimoine naturel présents à proximité du projet

Zonages		Numéro	Nom	Surface totale (ha)	Distance de la zone au projet (km)	Numéro figurant sur les cartes
Zonages d'inventaires						
ZNIEFF	Type I	820030608	Etangs de la Dombes	17 716	2,40	
	Type II	820003786	Ensemble formé par la Dombes des étangs et sa bordure orientale forestière	98 339	Au droit du site	
ZICO			La Dombes	80 384	0,6	
Zonages de protection						
Natura 2000	Zone Spéciale de Conservation (ZSC)	FR8201635	La Dombes	47 659	1,2	1
		FR8202006	Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval	1 043	7,4	2
	Zone de Protection Spéciale (ZPS)	FR8212016	La Dombes	47 659	1,2	

Localisation des zonages d'inventaires à proximité de la zone d'étude



3.2. Présentation détaillée du réseau Natura 2000

Aucun site Natura 2000 n'est situé au droit du site d'étude.

Toutefois, 3 sites sont localisés dans un rayon de 20 km autour de la zone d'étude :

- Zone Spéciale de Conservation (ZSC) :
 - FR8201635 « La Dombes » ;
 - FR8202006 « Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval ».
- Zone de Protection Spéciale (ZPS) :
 - FR8212016 « La Dombes ».

La description de ce site est présente dans la [version officielle du FSD \(Formulaire Standard de Données\)](#) transmise par la France à la commission européenne et consultée sur le site de [l'INPN/MNHN](#). Le formulaire complet est disponible en annexe du présent dossier.

Une [description globale](#) est proposée [ci-dessous](#) (reprenant les chapitres « Autres caractéristiques du site », « Qualité et importance »).

3.2.1. Présentation détaillée de la ZSC – FR8201635 « La Dombes »

D'une superficie de **47 659 ha**, la zone Natura 2000 identifiée « **La Dombes** » est classée comme ZSC (Zone Spéciale de Conservation) sous le code FR8201635 depuis novembre 2007. Ce site est localisé à environ 1,2 km du site d'étude.

AUTRES CARACTERISTIQUES

« La Dombes est un plateau marqué par une multitude d'étangs alimentés par les précipitations. Les étangs sont de création artificielle dont la plus ancienne remonte au XIII^e siècle. Il y a actuellement environ 1100 étangs répartis sur 67 communes du département de l'Ain. Ces étangs sont alimentés par les eaux de ruissellement et les pluies. Pour compléter leur remplissage, il s'est établi au fil du temps un système de chaîne d'étangs dont le fonctionnement dépend de l'accord de tous les propriétaires. »

QUALITE ET IMPORTANCE

« Les habitats d'intérêt communautaire identifiés sur les étangs de la Dombes (Ain) sont tous menacés et en constante régression à l'échelle européenne : la responsabilité de la Dombes, comme l'une des principales zones d'étangs de la France, est donc majeure pour ces habitats.

Il en va de même pour les plantes aquatiques inféodées à ces milieux, ainsi que pour la libellule : Leucorrhine à gros thorax, qui présente ici l'une des populations les plus importantes d'Europe.

Une partie de l'originalité de la Dombes vient de l'exploitation traditionnelle des étangs qui fait alterner deux phases : l'évolage (phase de mise en eau des étangs) et l'assec (avec en général mise en culture). Cette pratique a favorisé l'extension de milieux de grèves riches en plantes rares en région Rhône-Alpes.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire recensés sur le site correspondent à trois principales catégories : – les eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-nanojuncetea* (Code Natura 2000 : 3130) – les eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. (Code Natura 2000 3140). – les lacs eutrophes naturels avec végétation de type *Magnopotamion* ou *Hydrocharition* (Code Natura 2000 : 3150) Les deux premiers habitats ne couvrent bien entendu qu'une très faible surface de ce très vaste site (respectivement 1% pour l'habitat 3130 et 0,1 % pour l'habitat 3140). »

VULNERABILITE

« Vulnérabilité :

- Risque de disparition du cycle traditionnel de gestion des étangs avec une année d'assec pour 2 à 3 ans de mise en eau : la pisciculture extensive favorise ce système mais sa pérennité est mise à mal, notamment du fait de la prédation des oiseaux piscivores, principalement le Grand Cormoran ;
- Diminution importante des prairies de fauche en bordure des étangs au profit de cultures, entraînant la disparition de zones de nidifications de plusieurs espèces d'oiseaux (canards de surface) ;
- Pression péri-urbaine importante. »

3.2.2. Présentation détaillée de la ZSC – FR8202006 « Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval »

D'une superficie de **1 043 ha**, la zone Natura 2000 identifiée « **Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval** » est classée comme ZSC (Zone Spéciale de Conservation) sous le code FR8202006 depuis décembre 2014. Ce site est localisé à environ 7,4 km du site d'étude.

Suite à des problèmes informatiques au niveau des bases de données du Muséum National d'Histoire Naturelle, l'INPN (géré par le MNHN) n'est plus accessible. Pour la présentation de ce site Natura 2000 FR8202006, les caractéristiques ont été présentées à partir du Document d'Objectifs Natura 2000 de 2022.

PRESENTATION

Cette ZSC s'étend sur 7 communes. De par sa géologie, le site présente de fortes probabilités de crues.

« Les habitats majoritaires sont :

- Les prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées : elles occupent presque le tiers du site. Il s'agit de prairies inondables qui sont pâturées et/ou fauchées.
- Les eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) : le fort pourcentage s'explique par la surface importante de la Saône ainsi que ses affluents et que des plans d'eau (mares, étangs ...)
- Les autres terres arables : grandes cultures et zones de maraichage. »

INTERET ECOLOGIQUE

« En 2014 le FSD et le premier DOCOB indiquent que ce sont 3 habitats d'intérêt communautaire qui ont été recensés sur le territoire de la ZSC en 2014 (date de dernière mise à jour du Formulaire Standard de Données). Ceux-ci représentent au total une surface de 34,6% de la surface totale de la ZSC. La plus grande proportion d'habitat d'intérêt communautaire concerne l'habitat 6510 « prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) avec une surface de 319,16 ha, représentant un pourcentage de couverture de 30,6% de la ZSC. [...] Depuis 2019 avec la révision du DOCOB : Les connaissances acquises par le Conservatoire Botanique National du Massif Central et le CEN dans le cadre des suivis de la végétation ainsi que la cartographie des habitats réalisée par Mosaïque Environnement en 2019 permettent de confirmer la présence de 7 autres habitats génériques d'intérêt communautaire au sein du périmètre Natura 2000. [...]

Le bureau d'étude Mosaïque Environnement a recensé, en 2019, 27 espèces végétales protégées et/ou patrimoniales. Parmi ces espèces, 22 possèdent un statut de conservation défavorable en Rhône-Alpes. En effet, 4 sont « quasi-menacées » dans la région, 2 sont considérées comme « vulnérable » et 16 sont « en danger ». De plus, 17 espèces sont protégées au niveau régional et 2 le sont au niveau national. Ainsi, la présence de nombreuses espèces protégées et patrimoniales fait de la ZSC « Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval » un site d'importance majeure pour la conservation de la flore. [...]

En plus d'héberger seize espèces d'intérêt communautaire, le site se caractérise par une grande diversité avifaunistique avec plus d'une centaine d'espèces protégées et/ou patrimoniales mais aussi entomologique avec notamment des lépidoptères et odonates aux exigences écologiques strictes, ce qui rend leur conservation tributaire de la préservation à long terme d'un réseau d'habitats naturels qui leur convient. La préservation par la gestion des autres espèces patrimoniales que l'on rencontre sur le

site peut contribuer au maintien ou à l'amélioration de l'état de conservation du site. La gestion sera nécessairement fine et complexe de manière à préserver tous ces taxons dont les exigences écologiques ne sont pas toujours convergentes. [...]

[Lors de la création de la ZSC], un total de 16 espèces [de faune] d'intérêt communautaire sont présentes sur le site Natura 2000. [...] D'après le FSD du site, trois autres espèces importantes de faune ont été recensées depuis sa dernière mise à jour sur le territoire de la ZSC. Parmi celles-ci on compte :

- 1 espèce de poisson : le Brochet, espèce ayant un statut de conservation considéré comme « vulnérable » en France.
- 2 espèces d'odonates : le Gomphe vulgaire et l'Aeschna printanière.

Des suivis scientifiques ont été menés durant la période du plan du DOCOB de 2008 et au-delà. Le CEN RA a réalisé un bilan des actions mises en œuvre sur la période 2008-2018 comprenant une liste des espèces ayant été recensées lors des différents suivis scientifiques. D'après ces suivis, la ZSC recense 152 espèces faunistiques protégées et/ou patrimoniales autres que celles inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore » et ayant déjà été décrites précédemment. Parmi ces 152 espèces, 119 sont des oiseaux, une est un coléoptère, trois sont des odonates, sept sont des amphibiens, deux sont des poissons, deux sont des mammifères terrestres, deux sont des reptiles et 16 sont des chiroptères. »

MENACES ECOLOGIQUES

« Dans cette plaine inondable que constitue la ZSC, les prairies sont en régression constante, au profit des cultures maraîchères et céréalières, boisements, infrastructures industrielles et urbaines qui tentent de lutter, par divers aménagements, contre les contraintes du milieu. Le site permettra de maintenir des possibilités d'agriculture extensive. De plus, la dynamique fluviale est " contrariée " : baisse de 65 cm à 80 cm du niveau de la nappe consécutive à une modification de la gestion des hauteurs d'eau entre les barrages de Dracé et de Couzon en 1970. »

3.2.3. Présentation détaillée de la ZPS – FR8212016 « La Dombes »

D'une superficie de **47 659 ha**, la zone Natura 2000 identifiée « **La Dombes** » est classée comme ZPS (Zone de Protection Spéciale) sous le code FR8212016 depuis avril 2006. Ce site est localisé à environ 1,2 km du site d'étude.

AUTRES CARACTERISTIQUES

« La Dombes est un plateau marqué par une multitude d'étangs alimentés par les précipitations. Les étangs sont de création artificielle dont la plus ancienne remonte au XIII^e siècle. Il y a actuellement environ 1100 étangs répartis sur 67 communes du département de l'Ain. Ces étangs sont alimentés par les eaux de ruissellement et les pluies. Pour compléter leur remplissage, il s'est établi au fil du temps un système de chaîne d'étangs dont le fonctionnement dépend de l'accord de tous les propriétaires. Une partie de l'originalité de la Dombes vient de l'exploitation traditionnelle des étangs qui fait alterner deux phases : l'évolage (phase de mise en eau des étangs) et l'assec (avec en général mise en culture). »

QUALITE ET IMPORTANCE

« La Dombes est une des zones humides d'importance majeure en France ; elle est inventoriée comme ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux).

L'importance internationale de la Dombes comme zone humide favorable aux oiseaux d'eau tient à la fois à la diversité des espèces d'intérêt communautaire qui s'y reproduisent, à l'importance des effectifs de ces mêmes espèces, ainsi qu'à l'ampleur des stationnements d'oiseaux d'eau toutes espèces confondues, en migration et en hivernage.

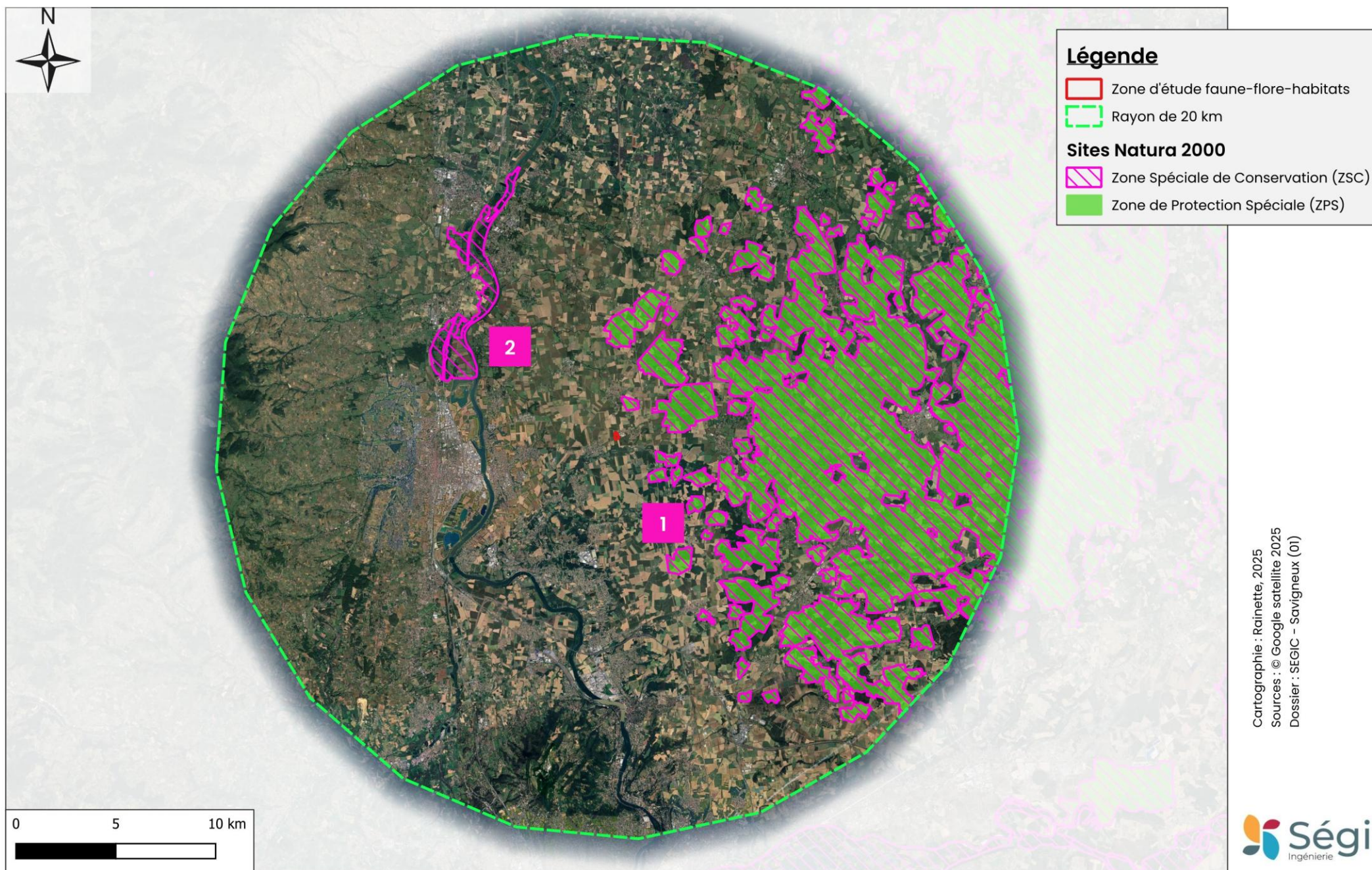
Les principales espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire recensées sur le site sont les suivantes : Grèbe à cou noir, Bihoreau gris, Crabier chevelu, Aigrette garzette, Blongios nain, Héron pourpré, Cigogne blanche, Guifette moustac, Busard des roseaux et Echasse blanche. Par ailleurs, la Dombes accueille d'importantes populations d'oiseaux migrateurs, essentiellement des anatidés. »

VULNERABILITE

« Vulnérabilité :

- *Risque de disparition du cycle traditionnel de gestion des étangs avec une année d'assec pour 2 à 3 ans de mise en eau : la pisciculture extensive favorise ce système mais sa pérennité est mise à mal, notamment du fait de la prédation des oiseaux piscivores, principalement le Grand Cormoran ;*
- *Diminution importante des prairies de fauche en bordure des étangs au profit de cultures, entraînant la disparition de zones de nidifications de plusieurs espèces d'oiseaux (canards de surface) ;*
- *Pression péri-urbaine importante. »*

Localisation des sites Natura 2000 à proximité de la zone d'étude

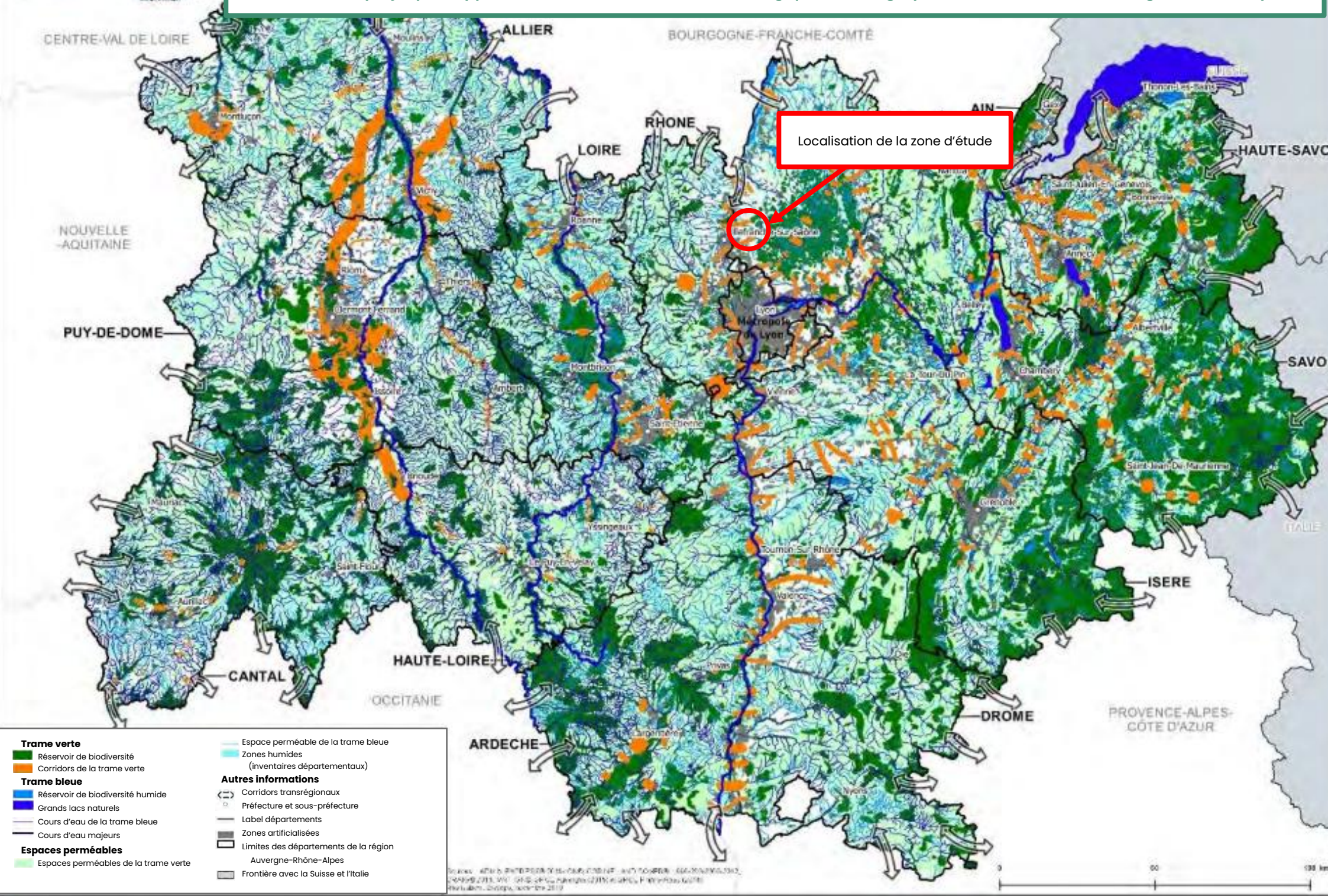


3.3. A l'échelle régionale : Trame verte et bleue du SRADDET

L'article 10 de la loi Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) modifie les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et introduit l'élaboration d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) parmi les attributions de la région en matière d'aménagement du territoire. Il se substitue aux schémas régionaux, SRCE, SRCAE, SRI, SRIT, PRPGD. Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, le SRADDET a été approuvé par arrêté préfectoral le **10 avril 2020** et propose une **vision de la région à l'horizon 2030**, avec les différents objectifs à atteindre.

 La carte en [page suivante](#) localise la zone d'étude par rapport aux différentes entités des continuités écologiques.

A la lecture de cette carte, il apparaît que la zone d'étude ne se trouve pas globalement au sein des **corridors de la trame verte et bleue**. Elle est située à distance de Lyon.



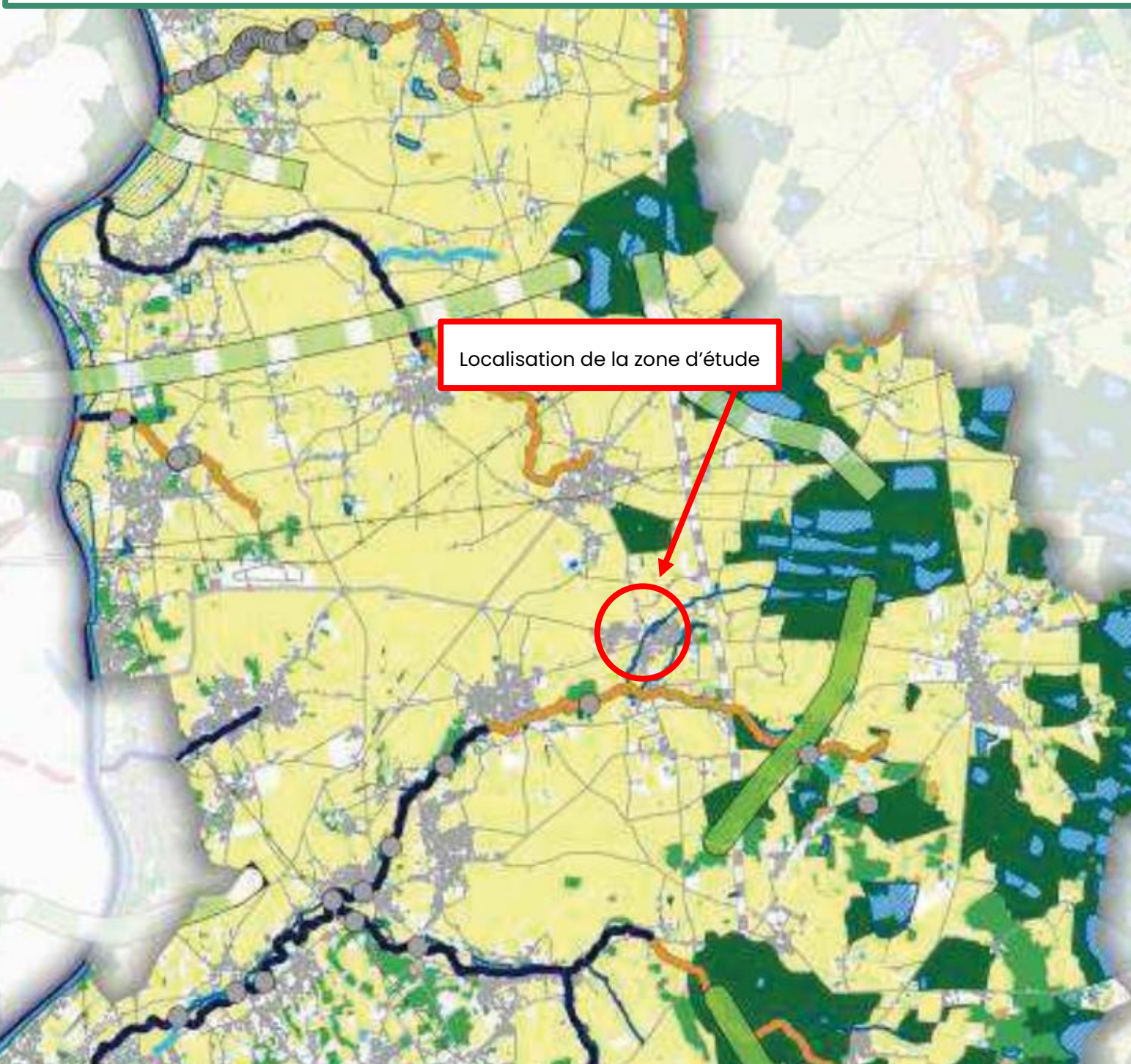
3.4. A l'échelle locale : Trame verte et bleue du SCOT

Le **Schéma de Cohérence Territoriale**, couramment appelé SCoT, est le document de planification stratégique qui fixe à l'échelle du territoire les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire. La zone d'étude est située sur le SCoT du Val de Saône-Dombes. Il a été approuvé en **février 2020** et est mis en application.

 La carte en [page suivante](#) localise le site d'étude par rapport aux différentes entités du SCoT.

Cette carte illustre que le projet ne se situe pas au cœur de réservoirs de biodiversité de la trame verte. La zone est située au cœur de **zones de cultures** dans **une zone urbanisée** à côté d'un **réseau bocager** et à proximité d'**axes routiers**. Un **cours d'eau remarquable** traverse la commune.

Localisation du projet par rapport aux différentes continuités écologiques (Cartographie issue du SCoT du Val de Saône-Dombes)



Localisation de la zone d'étude

Corridors

Corridors terrestres

- à préserver
- à renforcer
- à restaurer

Corridors aquatiques

- à préserver
- à renforcer
- à restaurer

Des réservoirs de biodiversité structurants à préserver

- Milieux ouverts et forestiers remarquables
- Zones humides
- Cours d'eau remarquables

Un continuum naturel qui participe au réseau écologique

- Réseau bocager, milieux ouverts et forestiers fonctionnels
- Plans d'eau, lac, étangs
- Réseau hydrographique permanent

Des milieux cultivés peu fonctionnels

- Peupleraie
- Cultures

Une fragmentation issue des activités anthropiques

- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Voie ferrée
- Bâti
- Obstacles à l'écoulement des cours d'eau
- Lignes électriques

4. Prédiagnostic écologique

4.1. La flore et les habitats

OBJECTIFS

Les relevés de végétation ont pour objectifs de caractériser les grands types d'habitats rencontrés et de détecter les espèces floristiques à enjeux afin d'évaluer l'intérêt écologique de la zone d'étude.

- 📖 La cartographie précise de ces différents habitats sur le terrain, présentée en fin de chapitre, permet d'estimer leur recouvrement à l'échelle de la zone d'étude.

Il y a dans ce chapitre :

- Une description globale de la zone d'étude ;
- Une consultation et une analyse des données bibliographiques ;
- Une description des habitats et des espèces associées et potentielles ;
- Une cartographie des habitats ;
- Une évaluation patrimoniale des habitats et des espèces observées ;
- Une cartographie de localisation des espèces floristiques à enjeux et des espèces exotiques envahissantes ;
- Une liste exhaustive des taxons observés sur la zone d'étude lors de la phase d'inventaire.

4.1.1. Description globale du site d'étude

La zone d'étude est localisée au nord-ouest de la commune de Savigneux, dans le département de l'Ain (01). La zone d'étude est composée d'une grande culture, d'une prairie de fauche rudéralisée et d'un bassin de rétention. La route départementale 904 passe au sud de la zone d'étude ainsi que la RD44 au nord.



Photos 2 : Vues générales de la zone d'étude © Rainette, 2025

4.1.2. Consultation et analyse des données bibliographiques

Du fait du grand nombre de données bibliographiques disponibles et par souci de clarté, seules les espèces protégées et/ou patrimoniales sont ici prises en compte.

4.1.2.1. Consultation des données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès de la plateforme Biodiv'AURA expert, en juin 2025. Parmi les données récentes (postérieures à 2000), il apparaît qu'un taxon, observé sur la commune de Savigneux, est considéré comme déterminant de ZNIEFF en Auvergne-Rhône-Alpes (secteur plaine rhodanienne) : le Frêne à feuilles étroites (*Fraxinus angustifolia*).

Au vu des habitats présents sur la zone d'étude par photo-interprétation, le Frêne à feuilles étroites (*Fraxinus angustifolia*) ne semble pas potentiellement observable sur la zone d'étude. Il est majoritairement inféodé aux forêts alluviales.

4.1.2.2. Zonages

Un zonage est situé au droit du site : la ZNIEFF de type II « Ensemble formé par la Dombes des étangs et sa bordure orientale forestière ». Une ZNIEFF de type I et deux zonages Natura 2000 (1 SIC et 1 ZPS) sont localisés dans un périmètre de moins de 5 km.

Il apparaît alors intéressant d'étudier les taxons remarquables ainsi que les habitats observés au niveau de ces sites, afin d'établir les potentialités de présence d'espèces végétales à enjeu sur la zone d'étude.

Parmi l'ensemble des espèces mentionnées dans ces zonages, 19 taxons sont inféodés aux tonsures hydrophiles, aux cultures et aux dépressions humides temporaires semblent potentiellement observables sur la zone d'étude.

Aucune espèce floristique n'est listée dans le zonage ci-dessous, ce dernier n'apparaîtra pas dans le [tableau suivant](#) :

- Zone de Protection Spéciale « La Dombes »

Les 19 taxons sont inscrits dans le [tableau en page suivante](#).

Tableau 5 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur la zone projet, d'après les zonages situés au droit ou à proximité de la zone d'étude

Noms scientifiques	Noms vernaculaires	Indigénat RAL	Rareté régionale	Liste rouge régionale (LRR)	Liste rouge nationale (LRN)	Législation	Intérêt Patrimonial RAL	Déterminant ZNIEFF RAL	Zonage au droit	Zonages à proximité	
									ZNIEFF de type II "Ensemble formé par la Dombes des étangs et sa bordure orientale forestière"	ZNIEFF de type I "Etangs de la Dombes"	Site d'intérêt communautaire "La Dombes"
<i>Bromus secalinus</i> L., 1753	Brome petit-seigle, Brome faux seigle, Brome Seigle	I	R	NT	LC	Non	Oui	Oui	X		
<i>Carex bohémica</i> Schreb., 1772	Laïche de Bohême, Laïche voyageuse, Laïche souchet	I	R	EN	LC	PR	Oui	Oui	X	X	
<i>Elatine hexandra</i> (Lapierre) DC., 1808	Élatine à six étamines	I	R	EN	LC	Non	Oui	Oui	X	X	
<i>Eleocharis ovata</i> (Roth) Roem. & Schult., 1817	Éléocharide ovale, Éléocharide à épis ovales, Scirpe à épis ovales, Scirpe à inflorescence ovoïde, Éléocharis ovale	I	AR	EN	LC	PR	Oui	Oui	X	X	
<i>Gratiola officinalis</i> L., 1753	Gratiola officinale, Herbe au pauvre homme	I	AR	EN	LC	PN	Oui	Oui	X		X
<i>Juncus pygmaeus</i> Rich. ex Thuill., 1799	Jonc pygmée, Jonc nain	I	E	VU	LC	Non	Oui	Oui	X		
<i>Juncus tenageia</i> Ehrh. ex L.f., 1782	Jonc des vasières, Jonc des marécages, Jonc des marais, Jonc des vases	I	R	NT	LC	Non	Oui	Oui	X	X	
<i>Laphangium luteoalbum</i> (L.) Tzvelev, 1994	Pseudognaphale blanc-jaunâtre, Immortelle marronne	I	R	EN	LC	Non	Oui	Oui	X	X	
<i>Lathyrus nissolia</i> L., 1753	Gesse de Nissolle, Gesse graminée, Gesse sans vrilles	I	R	LC	LC	Non	Oui	Oui	X		
<i>Lindernia procumbens</i> (Krock.) Philcox, 1965	Lindernie couchée, Lindernie des marais, Lindernie rampante	I	RR	/	EN	PR	Oui	Oui	X	X	X
<i>Lythrum hyssopifolia</i> L., 1753	Salicaire à feuilles d'hysope	I	R	EN	LC	PR	Oui	Oui	X	X	
<i>Oenanthe fistulosa</i> L., 1753	Oenanthe fistuleuse	I	R	EN	LC	PR	Oui	Oui	X	X	
<i>Pulicaria vulgaris</i> Gaertn., 1791	Pulicaire commune, Pulicaire annuelle, Herbe de Saint-Roch	I	R	EN	LC	PN	Oui	Oui	X	X	X
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill., 1789	Renoncule à feuilles d'ophioglosse, Bouton-d'or à feuilles d'ophioglosse	I	E	VU	LC	PN	Oui	Oui	X	X	
<i>Ranunculus sceleratus</i> L., 1753	Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de céleri	I	PC	/	LC	PR	Oui	Non	X	X	
<i>Rumex maritimus</i> L., 1753	Patience maritime, Oseille maritime	I	R	EN	LC	PR	Oui	Oui	X	X	
<i>Vicia lutea</i> L., 1753	Vesce jaune	I	PC	/	LC	Non	Oui	Oui	X		
<i>Viola elatior</i> Fr., 1828	Violette élevée	I	RR	EN	EN	PN	Oui	Oui	X		
<i>Viola stagnina</i> Kit. ex Schult., 1814	Violette à feuilles de pêcher, Violette des étangs	I	E	CR	EN	Non	Oui	Oui	X		

Légende : RAL = Rhône-Alpes, LRR = Liste rouge régionale, LRN = Liste rouge nationale, I = Indigène, PC = Peu commun, AR = Assez rare, R = Rare, RR = Très rare, E = Exceptionnel, LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi-menacé, VU = Vulnérable, EN = En danger, CR = En danger critique d'extinction, PN = Protection au niveau nationale, PR = Taxon protégé au niveau régional.

4.1.3. Description détaillée des habitats et de la flore associée

Les habitats sont présentés ci-après. À chaque habitat est associée sa correspondance typologique (codes EUNIS, CORINE Biotopes, Cahiers d'habitats – Natura 2000).

4.1.3.1. Milieux prairiaux

PRAIRIES DE FAUCHE RUDERALISEES

Description:

La prairie située à l'est du site se développe sur des sols récemment cultivés. Ce milieu présente une végétation prairiale dominée par les graminées comme le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), le Pâturin des prés (*Poa pratensis*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) et le Brome mou (*Bromus hordeaceus*). Ce milieu reste marqué par une forte présence d'espèces rudérales et nitrophiles comme le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), la Prêle des champs (*Equisetum arvense*), la Berce commune (*Heracleum sphondylium*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), la Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*) ou encore l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*). A noter également la présence de trois espèces exotiques envahissantes avérées dans la région : la Vergerette annuelle (*Erigeron annuus*), le Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*) et le Solidage du Canada/géant (*Solidago canadensis/gigantea*).

Correspondance typologique :

EUNIS : E2.22 x II.53

CORINE biotopes : 38.22 (Prairies de fauche des plaines médio-européennes) x 87.1

Cahiers d'habitats : /



Photos 3 : Prairie de fauche rudéralisée © Rainette, 2025

4.1.3.2. Milieux préforestiers à forestiers

RONCIERS

Description:

Deux ronciers sont présents sur la zone d'étude, au nord et au sud du bassin de rétention. Ce sont des habitats très faiblement diversifiés, dominés par les Ronces (*Rubus sp.*), accompagnées de Prunellier (*Prunus spinosa*) et de Fromental (*Arrhenatherum elatius*).

Correspondance typologique :

EUNIS : F3.I31 (*Ronciers*)

CORINE biotopes : 31.831 (*Ronciers*)

Cahiers d'habitats : /



Photo 4 : Ronciers © Rainette, 2025

4.1.3.3. Milieux anthropiques

BASSINS DE RETENTION ET VEGETATIONS ASSOCIEES

Description:

Le bassin de rétention, d'origine artificielle, a été aménagé dans le but de collecter et réguler les eaux pluviales. Aujourd'hui, il permet d'accueillir une végétation hygrophile en lien avec la présence d'eau stagnante temporaire. Les pourtours sont colonisés par une saussaie pionnière à Saule à oreillettes (*Salix aurita*) et Saule blanc (*Salix alba*). Au point le plus bas, au niveau des zones temporairement inondées, se développent une végétation gazonnante amphibie avec la présence du Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*), du Jonc des crapauds (*Juncus bufonius*), du Jonc épars (*Juncus effusus*), du Scirpe des marais (*Eleocharis palustris*) ou encore du Lychnis fleur-de-coucou (*Lychnis flos-cuculi*). Deux espèces exotiques envahissantes avérées ont été recensées : le Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*) et la Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*).

Correspondance typologique :

EUNIS : J5.3 (*Eaux stagnantes très artificielles non salées*) x F9.2 (*Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à Salix*) x E3.4 (*Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses*)

CORINE biotopes : 89.2 (*Lagunes industrielles et canaux d'eau douce*) x 44.9 (*Saussaies marécageuses*) x 37.2 (*Prairies humides eutrophes*)

Cahiers d'habitats : /



Photo 5 : Bassin de rétention et végétations associées © Rainette, 2025

CULTURES

Description:

Les parcelles cultivées présentent des cultures de Légumineuses (Lupins) et de Maïs en cours de développement. En bordure et par endroits au sein des cultures, plusieurs espèces adventices ont été relevées, notamment le Sénéçon commun (*Senecio vulgaris*), la Matricaire camomille (*Matricaria chamomilla*), le Lysimaque des champs (*Lysimachia arvensis*), le Ray-grass anglais (*Lolium perenne*), l'Euphorbe réveil matin (*Euphorbia helioscopia*), la Véronique de Perse (*Veronica persica*), le Coquelicot (*Papaver rhoeas*) ou encore le Panic pied-de-coq (*Echinochloa crus-galli*). Ces espèces, majoritairement nitrophiles et rudérales, témoignent d'un sol fertile et régulièrement travaillé.

Correspondance typologique :

EUNIS : II.1 (Monocultures intensives)

CORINE biotopes : 82.11 (Grandes cultures)

Cahiers d'habitats : /



Photos 6 : Cultures © Rainette, 2025



Légende

 Zone d'étude

Habitats (code(s) EUNIS) :

-  Prairies de fauche rudéralisées (E2.22 x I1.53)
-  Ronciers (F3.131)
-  Cultures (I1.1)
-  Bassins de rétention et végétations associées (J5.3 x F9.2 x E3.4)



4.1.4. Evaluation patrimoniale

Tous les taxons relevés dans les différents milieux décrits précédemment sont listés ci-après dans un tableau. Pour chaque taxon, différents indices sont précisés (menace régionale et nationale, protection au niveau régional et au niveau national, déterminante ZNIEFF...), d'après la Liste rouge des espèces menacées en France, la Liste des espèces végétales protégées en Rhône-Alpes et la Liste d'espèces déterminantes pour les ZNIEFF en Rhône-Alpes (Plaine rhodanienne Est) pour la flore vasculaire, les bryophytes et les characées. Ces indices permettent, entre autres, d'établir la valeur patrimoniale du site.

Le site présente une richesse spécifique faible. Lors des prospections, **85 taxons** ont été observés sur l'ensemble du site étudié. Parmi ces taxons, **aucune espèce n'est protégée et/ou patrimoniale en Rhône-Alpes**.

ESPECES PROTEGEES

Aucune espèce floristique protégée n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES PATRIMONIALES

Aucune espèce floristique d'intérêt patrimonial n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Quatre espèces exotiques envahissantes avérées ont été recensées sur la zone : la Vergerette annuelle (*Erigeron annuus*), la Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*), le Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*) et le Solidage (*Solidago gigantea/canadensis*).

Le Solidage du Canada/géant (*Solidago canadensis/gigantea*) se développe majoritairement sur la prairie de fauche rudéralisée ainsi que sur la quasi-totalité du bassin de rétention où il forme des patchs monospécifiques. Le passage en juin n'a pas permis d'observer les critères pour différencier le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*) du Solidage géant (*Solidago gigantea*). Cependant, ces deux espèces sont considérées espèces exotiques envahissantes avérées.

La Vergerette annuelle (*Erigeron annuus*) est recensée sur une localité, à l'est de la prairie de fauche rudéralisée.

Plusieurs pieds de Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*) ont été observés en bordure de culture, à l'ouest.

Le Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*) est présent ponctuellement, sur la prairie de fauche rudéralisée et en bordure est de la culture.

Tableau 6 : Espèces exotiques envahissantes avérées observées sur la zone d'étude

Noms scientifiques	Noms vernaculaires	Indigénat RAL	EEE RAL
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	Érigéron annuel, Vergerette annuelle, Sténactide annuelle	N	EEEav
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Érigéron du Canada, Conyze du Canada, Vergerette du Canada	N	EEEav
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Sénéçon du Cap, Sénéçon à dents inégales, Sénéçon sud-africain	N	EEEav
<i>Solidago canadensis</i> L., 1753 / <i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Solidage du Canada / Solidage géant	N	EEEav

Légende : RAL = Rhône-Alpes, N = Sténonaturalisé, EEEav = Espèce exotique envahissante avérée

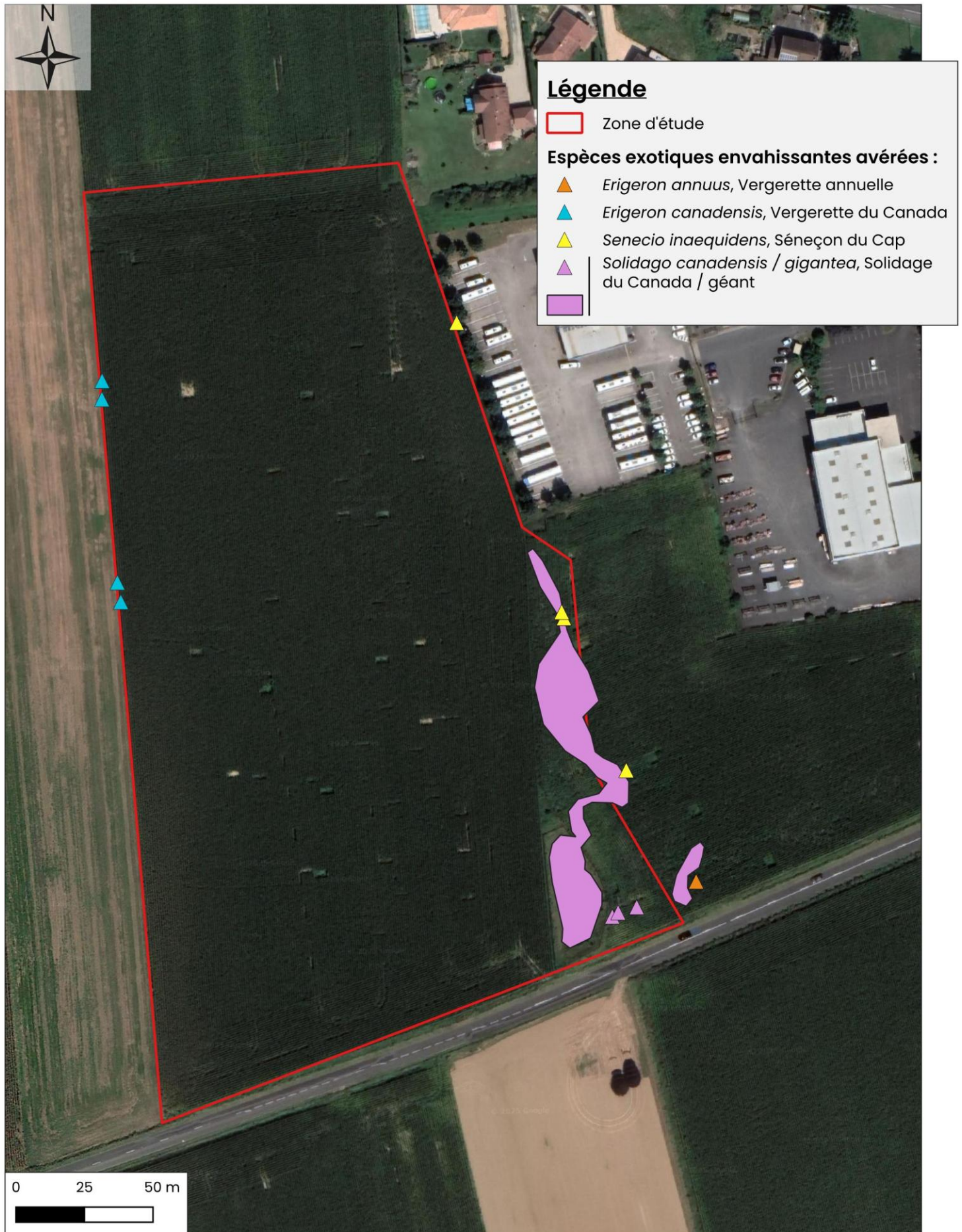


Photos 7 : En haut, de gauche à droite : Vergerette annuelle (*Erigeron annuus*) et Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*) ;
En bas, de gauche à droite : Séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*) et Solidage du Canada / géant (*Solidago canadensis* / *gigantea*) © Rainette, 2025

AUTRES ESPECES

Plusieurs taxons ne possèdent pas de statuts car seul le genre a pu être déterminé (*Rubus*, *Solidago*). Cette détermination partielle est expliquée par une complexité d'identification et/ou une inadéquation avec la phénologie des espèces.

Localisation des espèces exotiques envahissantes avérées en Rhône-Alpes



4.1.5. Enjeux pressentis pour la flore et les habitats

La zone d'étude est majoritairement composée d'un espace cultivé (parcelle de légumineuses et parcelle de maïs). Ces cultures représentent 92 % de la surface totale de la zone d'étude. Quelques adventices se développent au sein de ce milieu, plus particulièrement sur les abords là où la pression anthropique est moins forte. Ce milieu reste très peu favorable au développement d'espèces à enjeux.

La prairie de fauche située à l'Est s'est développée sur des sols récemment cultivés. La végétation en place présente une dominance prairiale, avec une forte présence de graminée. Toutefois, de nombreuses espèces rudérales, indicatrices de milieux perturbés, sont également observées, traduisant un état de transition. En raison de son état de dégradation, de sa composition floristique banale et de son caractère récent, cette prairie de fauche ne peut être considérée comme habitat d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitat, sous le code 6510 « Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) ».

Les deux ronciers observés sont très peu diversifiés, ils jouent tout de même un rôle de refuge pour la faune.

Le bassin de rétention, de nature artificielle, héberge une végétation hygrophile notamment avec une saussaie pionnière et un gazon amphibie temporairement inondé.

Les habitats observés sur la zone d'étude présentent ainsi des enjeux floristiques pressentis faibles.

Le tableau suivant synthétise les habitats présents associés à leur code CORINE, code EUNIS, Natura 2000, à la surface qu'ils occupent sur la zone d'étude, ainsi qu'à leurs enjeux floristiques pressentis.

Tableau 7 : Synthèse des habitats observés sur la zone d'étude

Habitats	Typologie			Surface (ha)	Enjeux floristiques pressentis
	EUNIS	CORINE Biotopes	Cahiers d'habitats (Natura 2000)		
Prairies de fauche rudéralisées	E2.22 x II.53	38.22 x 87.1	/	0,36	Faible
Ronciers	F3.131	31.831	/	0,02	Faible
Cultures	II.1	82.11	/	4,51	Faible
Bassins de rétention et végétations associées	J5.3 x F9.2 x E3.4	89.2 x 44.9 x 37.2	/	0,03	Faible

4.1.6. Conclusion

La zone d'étude accueille une diversité floristique faible, avec 84 taxons recensés pour 4,92 ha inventoriés.

Lors de l'unique passage le 16 juin 2025, aucune espèce protégée et/ou menacée n'a été recensée.

Quatre espèces exotiques envahissantes ont été répertoriées sur la zone d'étude : la Vergerette annuelle (*Erigeron annuus*), la Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*), le Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*) et le Solidage du Canada / géant (*Solidago canadensis / gigantea*).

L'ensemble de la zone d'étude présente une mosaïque d'habitats majoritairement anthropisés dont les caractéristiques écologiques restent fortement influencées par des activités humaines passées ou actuelles.

Ainsi, la zone étudiée possède des enjeux floristiques pressentis faibles.

Tableau 8 : Ensemble des taxons observés sur la zone d'étude (1/3)

Noms scientifiques	Noms vernaculaires	Indigénat RAL	Liste rouge régionale (LRR)	Liste rouge nationale (LRN)	Législation	Intérêt patrimonial RAL	Déterminante ZNIEFF RAL	Caractéristique ZH	EEE RAL
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine eupatoire, Francormier	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire, Agrostide commune, Agrostis capillaire	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Allium vineale</i> L., 1753	Ail des vignes, Oignon bâtard, Aillet	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Alopecurus geniculatus</i> L., 1753	Vulpin genouillé	I	LC	LC	Non	Non	Non	ZH	Non
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Avoine élevée, Fromental, Fénasse, Ray-grass français	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune, Herbe de feu	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Bromus arvensis</i> L., 1753	Brome des champs	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou, Brome orge	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laïche hérissée	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc, Senousse	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs, Calcide	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Clinopodium vulgare</i> L., 1753	Clinopode commun, Calament clinopode, Sarriette commune, Grand basilic	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs, Vrillée, Petit liseron	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liseron des haies, Liset, Calystégie des haies	I	LC	LC	Non	Non	Non	ZH	Non
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire, Crépide à tiges capillaires, Crépide verdâtre, Crépis capillaire	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Carotte commune, Daucus carotte	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cardère à foulon, Cabaret des oiseaux, Cardère sauvage	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv., 1812	Échinochloa pied-de-coq, Échinochloé Pied-de-coq, Pied-de-coq, Panic pied-de-coq	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	Éléocharide des marais, Scirpe des marais, Éléocharis des marais	I	LC	LC	Non	Non	Non	ZH	Non
<i>Epilobium tetragonum</i> L., 1753	Épilobe à tige carrée, Épilobe à quatre angles, Épilobe tétragone	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs, Queue-de-renard	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	Érigéron annuel, Vergerette annuelle, Sténactide annuelle	N	NA	NA	Non	Non	Non	Non	EEEav
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Érigéron du Canada, Conyze du Canada, Vergerette du Canada	N	NA	NA	Non	Non	Non	Non	EEEav
<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753	Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux cyprès, Petite ésule	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Euphorbia platyphyllos</i> L., 1753	Euphorbe à feuilles larges, Euphorbe à feuilles plates	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Euphorbia stricta</i> L., 1759	Euphorbe raide	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) Á.Löve, 1970	Fallopie liseron, Vrillée liseron, Renouée liseron, Vrillée sauvage, Vrillée bâtarde, Faux liseron	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non

Tableau 9 : Ensemble des taxons observés sur la zone d'étude (2/3)

Noms scientifiques	Noms vernaculaires	Indigénat RAL	Liste rouge régionale (LRR)	Liste rouge nationale (LRN)	Législation	Intérêt patrimonial RAL	Déterminante ZNIEFF RAL	Caractéristique ZH	EEE RAL
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante, Gratteron	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun, Gaillet Mollugine, Caille-lait blanc	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Berce sphondyle, Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Hypericum humifusum</i> L., 1753	Millepertuis couché, Petit millepertuis	I	LC	LC	Non	Non	Non	ZH	Non
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée, Salade-de-porc	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Jacobaea erucifolia</i> (L.) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801	Jacobée à feuilles de roquette, Sénéçon à feuilles de roquette	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Jacobée commune, Sénéçon jacobée, Herbe de Saint-Jacques	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer royal, Noyer, Noyer anglais, Noyer commun	I	/	NA	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	Jonc des crapauds	I	LC	LC	Non	Non	Non	ZH	Non
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars	I	LC	LC	Non	Non	Non	ZH	Non
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune, Lastron marron, Herbe aux mamelles	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace, Ray-grass anglais	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Lupinus albus</i> L., 1753	Lupin blanc, Lupin d'Égypte	C	NA	NA	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Lychnis flos-cuculi</i> L., 1753	Lychnide fleur-de-coucou, Lychnis fleur-de-coucou, Fleur-de-coucou, Œil-de-perdrix	I	LC	LC	Non	Non	Non	ZH	Non
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Lysimaque des champs, Mouron, Mouron des champs, Mouron rouge	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	Matricaire camomille, Camomille sauvage, Matricaire déchirée	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot, Grand coquelicot, Pavot coquelicot	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panaïs cultivé, Pastinacière	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	Persicaire maculée, Renouée persicaire, Persicaire	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Petit plantain, Herbe Caroline, Ti-plantain	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux, Renouée Trainasse, Trainasse	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Herbe Catois	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non

Tableau 10 : Ensemble des taxons observés sur la zone d'étude (3/3)

Noms scientifiques	Noms vernaculaires	Indigénat RAL	Liste rouge régionale (LRR)	Liste rouge nationale (LRN)	Législation	Intérêt patrimonial RAL	Déterminante ZNIEFF RAL	Caractéristique ZH	EEE RAL
<i>Prunus cerasifera</i> Ehrh., 1784	Prunier myrobolan, Myrobolan, Prunier porte-cerise, Mirobolan	N	NA	NA	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunier épineux, Épine noire, Prunellier, Pelossier	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Raphanus raphanistrum</i> L., 1753	Radis ravenelle, Ravenelle, Radis sauvage	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Rubus</i> sp.	Ronce	I	/	/	/	/	/	/	/
<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	Patience petite-oseille, Petite oseille, Oseille des brebis, Surelle	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Rumex crépu	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses, Oseille à feuilles obtuses, Patience sauvage, Parelle à feuilles obtuses, Rumex à feuilles obtuses	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc, Saule commun, Osier blanc	I	LC	LC	Non	Non	Non	ZH	Non
<i>Salix aurita</i> L., 1753	Saule à oreillettes, Petit marsault	I	LC	LC	Non	Non	Non	ZH	Non
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon du Cap, Séneçon à dents inégales, Séneçon sud-africain, Séneçon à feuilles étroites, Séneçon d'Harvey	N	NA	NA	Non	Non	Non	Non	EEEav
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun, Séneçon vulgaire	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	Solidage du Canada	N	NA	NA	Non	Non	Non	Non	EEEav
<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Solidage géant	N	NA	NA	Non	Non	Non	Non	EEEav
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron épineux	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Tragopogon dubius</i> Scop., 1772	Salsifis douteux, Grand salsifis	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs, Velvete sauvage	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	N	NA	NA	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Vicia faba</i> L., 1753	Vesce fève, Fève, Féverole, Féverolle	C	NA	NA	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée, Vesce cultivée, Poisette	C	LC	NA	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Viola arvensis</i> Murray, 1770	Violette des champs, Pensée des champs	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Vulpia bromoides</i> (L.) Gray, 1821	Vulpie queue-d'écureuil, Vulpie faux brome	I	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Zea mays</i> L., 1753	Maïs cultivé, Maïs	C	NA	NA	Non	Non	Non	Non	Non

Légende :

RAL = Rhône-Alpes

Indigénat :

I = Indigène, N = Sténonaturalisé, C = Cultivé.

Liste rouge régionale et nationale (LRR et LRN) :

LC = taxon de préoccupation mineure, NA = Non applicabl, / = Non évalué.

Législation :

Non = Taxon non protégé au niveau régional ou national

Intérêt patrimonial pour la région Rhône-Alpes :

Non = Taxon présent dans le territoire concerné mais dépourvu d'intérêt patrimonial selon les critères de sélection

Plantes déterminantes de ZNIEFF en région Auvergne Rhône-Alpes :

Non = taxon non inscrit sur la liste des plantes déterminantes de ZNIEFF en région Auvergne Rhône-Alpes.

Plantes indicatrices de zones humides :

ZH = taxon inscrit sur la liste des espèces végétales indicatrices de zones humides figurant à l'annexe 2.1 de l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 2011-108 du Code de l'environnement.

Non = taxon non inscrit sur la liste des espèces végétales indicatrices de zones humides figurant à l'annexe 2.1 de l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 2011-108 du Code de l'environnement.

Plantes exotiques envahissantes en Rhône-Alpes : EEEav = Espèce exotique envahissante avérée ; Non = Espèce non exotique envahissante.

4.2. L'avifaune

4.2.1. Biologie des oiseaux

La vie des oiseaux est rythmée par deux grandes phases : la **période nuptiale** (ou de reproduction) et la **période internuptiale**. Au cours de cette dernière, une grande partie des oiseaux effectue une **migration** pour rejoindre leurs sites d'**hivernage** (migration postnuptiale), où ils reconstituent leurs réserves énergétiques en prévision de leur retour, au printemps, pour regagner leurs lieux de reproduction (migration prénuptiale).

Certaines espèces n'effectuent, quant à elles, pas de migrations saisonnières et sont présentes toute l'année : ce sont des espèces **sédentaires** (ou résidentes).

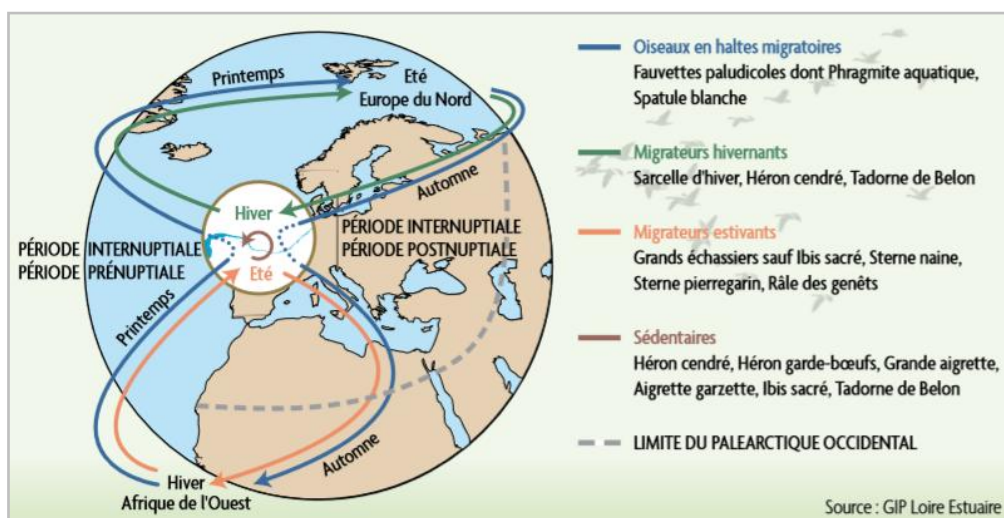


Figure 1 : Représentation schématique du cycle de vie d'une population d'oiseaux migrateurs

4.2.2. Données bibliographiques

Comme précisé dans la méthodologie, une consultation des données communales a été effectuée directement par consultation du site **Faune France** en portant une attention particulière aux espèces d'intérêt patrimonial. Les données issues des zonages présents dans un rayon de 5 km ont également été étudiées. Notons que seuls les zonages ayant des ressemblances au niveau des habitats seront étudiés.

Un zonage est situé au droit du site :

- **La ZNIEFF de type II** « Ensemble formé par la Dombes des étangs et sa bordure orientale forestière » 820003786.

Une **ZNIEFF de type I** est localisée dans un périmètre de moins de 5 km de la zone d'étude :

- « Etangs de la Dombes » 820030608

Il apparaît alors intéressant d'étudier les taxons remarquables observés au niveau de ces zonages afin d'établir les potentialités de présence d'espèces à enjeux sur la zone d'étude.

Un regard a également été porté aux espèces des **zones Natura 2000** localisés à moins de 20 km avec **deux ZSC et une ZPS** :

- « La Dombes » FR8201635
- « Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval » FR8202006
- « La Dombes » FR8212016

Cette recherche bibliographique préalable a pour objectif d'orienter les investigations de terrain et d'adapter les protocoles de recensement si nécessaire.

À l'issue de cette analyse, il a été mis en évidence la **présence potentielle d'une seule espèce à enjeux sur la zone d'étude**. Il s'agit d'une espèce susceptible de trouver sur le site des conditions et des habitats favorables pour la réalisation de son cycle biologique.

Ces espèces sont listées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 11 : Espèce d'avifaune potentielle sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique

Cette espèce potentielle représente un enjeu de conservation notable, elle a donc été recherchée lors des inventaires.

4.2.3. L'avifaune en période de nidification

4.2.3.1. Espèces observées

Au total, **5 espèces** ont été recensées sur l'ensemble de la zone d'étude lors de l'inventaire en période de nidification. Afin de simplifier la présentation de ces espèces, elles ont été regroupées au sein de cortèges correspondant à des biotopes particuliers. Dans le cas présent, deux cortèges ont été identifiés :

- L'avifaune nicheuse des milieux ouverts ;
- L'avifaune nicheuse des boisements clairs et bocages ;

Ces espèces sont présentées ci-après.

AVIFAUNE NICHEUSE DES MILIEUX OUVERTS

Ce cortège est représenté par **une seule espèce nicheuse** « possible » sur la zone d'étude. Celle-ci est listée dans le tableau ci-dessous et associée à son statut de reproduction au niveau de la zone d'étude.

Tableau 12 : Avifaune nicheuse des milieux ouverts recensée sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut sur la zone d'étude
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	Nicheur possible

Cette espèce utilise l'habitat suivant pour nicher (Cf. Cartographie des habitats) :

- Prairies de fauche rudéralisées ;

L'Alouette des champs présente un enjeu pressenti moyen sur la zone d'étude par ses statuts de menace au niveau national et régional.

L'**Alouette des champs** affectionne les paysages ouverts sans végétation haute. Différents types d'habitats sont donc attractifs, comme les prairies, les campagnes ouvertes, les jachères, les grandes plaines céréalières et les dunes. Le nid de l'Alouette est une coupe d'herbes sèches installée dans une dépression creusée au sol. Le régime alimentaire est variable selon la saison : en hiver, elle se nourrit de graines et feuilles de céréales trouvées dans les chaumes et les semis alors qu'au printemps adultes et jeunes consomment des insectes et leurs larves. Les menaces pesant sur l'espèce concernent l'intensification des pratiques

agricoles (pesticides réduisant la production de graines et la quantité d'invertébrés, broyage des jachères et des bords de routes et chemins, ...).

Sur la zone d'étude, l'Alouette des champs a été observée au-dessus d'une parcelle située à proximité directe de la zone d'étude. La parcelle agricole en zone d'étude était cultivée en maïs lors du présent inventaire, c'est pourquoi le site semble peu favorable à la nidification de l'Alouette, préférant les zones dégagées et très ouvertes aux milieux fermés.



Photo 8 : Alouette des champs, *Alauda arvensis*, © D. marques

AVIFAUNE NICHEUSE DES BOISEMENTS CLAIRS ET BOCAGES

Ce cortège est représenté avec **quatre espèces nicheuses « possibles »** sur la zone d'étude. Ces espèces sont listées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 13 : Avifaune nicheuse des milieux boisés recensée de manière opportuniste sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut sur la zone d'étude
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	Nicheur possible
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	Nicheur possible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Nicheur possible
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	Nicheur possible

Ces espèces utilisent les habitats suivants pour nicher (Cf. Cartographie des habitats) :

- Ronciers ;
- Bassins de rétention et végétations associées ;

Aucune de ces espèces ne présente un enjeu particulier sur la zone d'étude.

4.2.3.2. Espèces potentielles

D'après la précédente analyse bibliographique, **une seule espèce** était considérée comme potentielle sur la zone d'étude. Celle-ci n'a pas été observée lors des inventaires.

Considérant la réalisation d'un seul passage, ainsi que la présence d'habitats favorables à proximité directe de la zone d'étude, celle-ci sera conservée pour la bioévaluation.

L'**Hirondelle rustique** est une espèce anthropophile. Elle niche à proximité souvent immédiate de l'Homme. Elle a besoin d'espaces dégagés pour chasser et fréquente principalement les zones rurales et agricoles, en particulier les régions herbagères. Elle

s'installe également dans les villages et parfois les villes comportant suffisamment d'espaces verts. Le nid, un mélange de boue, est installé sur un support comme la face verticale d'une poutre ou posé sur un support horizontal. Le nid peut être confiné à l'intérieur de bâtiments. L'Hirondelle rustique s'installe de préférence dans les fermes et les hameaux en raison de l'accessibilité des bâtiments et la présence d'habitats riches en insectes (prairies naturelles, haies, bois, mares, étangs...). Elle chasse de gros insectes, assez près du sol.

Sur la zone d'étude, les Hirondelles rustiques sont susceptibles de trouver des habitats de chasse et d'alimentation au sein de la zone d'étude, notamment au-dessus du bassin de rétention. En revanche, la parcelle agricole incluse dans la zone d'étude représente peu d'intérêt écologique pour cette espèce.



Photo 9 : Hirondelle rustique, *Hirundo rustica*, Photo hors site, © Rainette 2024

4.2.4. Evaluation patrimoniale

REGLEMENTATION NATIONALE

L'arrêté du 29 octobre 2009, fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, classe les espèces protégées en deux articles : [article 3](#) (espèces nicheuses en Europe) et [article 4](#) (espèces nicheuses rares ou non nicheuses en Europe). La majorité des oiseaux protégés de nos régions sont listés en article 3.

Cet article stipule que :

I. — Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :

- la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;
- la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;
- la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

II. — Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. — Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés :

- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 19 mai 1981 ;

— dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur dans ces Etats de la Directive du 2 avril 1979 susvisée.

Par conséquent, cet article renforce l'article L. 411-1 CE qui considère que **toutes les espèces protégées voient leurs habitats protégés**. L'évaluation de l'intérêt des milieux et les mesures compensatoires associées à ce type de destruction prend tout son sens dans les décisions des services instructeurs de l'Etat.

Dans le cas présent, parmi les espèces nicheuses possibles, l'Hypolaïs polyglotte et la Mésange bleue sont protégées au niveau national par l'article 3.

Concernant les espèces potentielles, l'Hirondelle rustique est également protégée au niveau national par l'article 3.

AUTRES TEXTES DE REFERENCE

Au niveau européen

Un des textes majeurs au niveau européen est la Directive « Oiseaux » 79-409 (CE), pour laquelle les Etats membres de l'Union Européenne se sont engagés à prendre des mesures pour la préservation, le maintien ou le rétablissement des habitats des oiseaux cités à l'**annexe I**.

Dans le cas présent, parmi les espèces inventoriées, l'Alouette des champs, la Corneille noire ainsi que le Merle noir sont citées en annexe II/2 de la Directive oiseaux. Aucune espèce inventoriée ne figure en Annexe I de cette Directive.

Concernant les espèces potentielles, l'Hirondelle rustique ne figure pas en Annexe de la Directive « Oiseaux ».

Au niveau européen, la **Liste rouge Européenne des espèces menacées** (UICN, 2023.1) indique le degré de menace qui pèse sur chaque espèce en Europe.

Dans le cas présent, toutes les espèces présentes ou potentielles sont en « préoccupation mineur » (LC) à l'échelle européenne.

Au niveau national

A l'échelle nationale, la **Liste rouge des espèces menacées en France (chapitre « Oiseaux de France métropolitaine »)** évalue les statuts de menace des différentes espèces nicheuses sur le territoire national (LRN).

Pour les espèces recensées :

Parmi la Liste rouge des espèces nicheuses menacées en France, une seule espèce est « quasi menacée » : l'Alouette des champs. Les autres espèces sont en « préoccupation mineure ».

Pour les espèces potentielles :

Parmi la Liste rouge des espèces nicheuses menacées en France, l'Hirondelle rustique est « quasi menacée ».

Au niveau régional

Les **Listes rouges des espèces nicheuses menacées d'Auvergne-Rhône-Alpes** fixent un statut de menace au niveau régional pour les espèces se reproduisant en région (LRR).

Pour les espèces recensées :

Seule l'Alouette des champs est « quasi menacée » au niveau régional. Les espèces restantes sont en « préoccupation mineure ».

Pour les espèces potentielles :

Seule l'Hirondelle rustique est « quasi menacée » au niveau régional.

4.2.5. Conclusion

Au total, cinq espèces nicheuses possibles ont été recensées sur la zone d'étude en fin de période de reproduction lors du passage le 13 juin 2025. Seule l'Alouette des champs présente un enjeu pressenti moyen par ses statuts de menace au niveau national et régional.

Considérant la réalisation des inventaires sur un seul passage en fin de période de reproduction, l'Hirondelle rustique est retenue comme potentiellement présente en chasse sur la zone d'étude.

Les milieux susceptibles d'accueillir l'avifaune en période de reproduction sont les zones arbustives du nord-est et du sud-est de la zone d'étude, ainsi que le bassin de rétention dont la végétation arbustive est favorable à la nidification de l'avifaune des milieux ouverts et semi-ouverts.

Enfin, la culture de maïs en elle-même ne représente aucun intérêt particulier pour l'avifaune nicheuse locale.

Tableau 14 : Bioévaluation des espèces d'avifaune sur la zone d'étude en période de nidification

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Liste rouge			Déterminant ZNIEFF	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude	Cortège	Niveau d'enjeu
			Européenne	Nationale	Régionale						
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	-	LC	NT	NT	Oui	Annexe II/2	Annexe III	Nicheur possible	Milieux ouverts	Moyen
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	Article 3	LC	NT	NT	-	-	Annexe II	Espèce potentielle	Bâtis et boisements clairs	Moyen
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	LC	LC	LC	-	Annexe II/2	Annexe III	Nicheur possible	Boisements clairs et bocage	Faible
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	Article 3	LC	LC	LC	-	-	Annexe II	Nicheur possible	Boisements clairs et bocage	Faible
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	Article 3	LC	LC	LC	-	-	Annexe III	Nicheur possible	Boisements clairs et bocage	Faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	LC	LC	LC	-	Annexe II/2	Annexe III	Nicheur possible	Boisements clairs et bocage	Faible

Légende :

Liste rouge : NT = Quasi menacé, LC = préoccupation mineure.

En gris, espèces potentielles

Niveau d'enjeu :

Nul
Très faible
Faible
Moyen
Fort
Très fort

Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt
patrimonial sur la zone d'étude



4.3. Les amphibiens

4.3.1. Rappel sur la biologie

La plupart des espèces d'amphibiens possèdent un cycle vital biphasique, avec une phase terrestre et une phase aquatique : alors que la larve est aquatique, le juvénile poursuit sa croissance en milieu terrestre pour y atteindre sa maturité sexuelle.

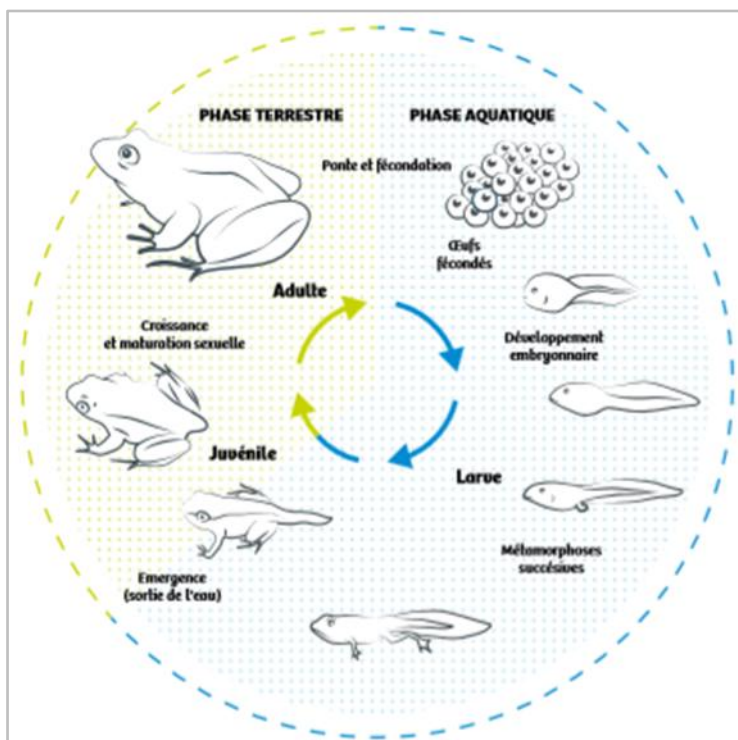


Figure 2 : Cycle biologique des amphibiens, © Source : Picardie Nature

L'espace vital de la plupart des amphibiens comprend des quartiers d'hiver, des quartiers d'été et des sites de reproduction. La distance qui sépare ces différents milieux est très variable d'une espèce ou d'une région à l'autre, passant de quelques dizaines de mètres à plusieurs centaines de mètres. Chaque printemps, les amphibiens quittent les forêts où ils ont passé l'hiver à l'abri du froid pour gagner des points d'eau où ils se reproduiront, c'est à cette période que des mouvements significatifs d'individus sont observés. Durant les mois de juin-juillet, la migration de retour vers les habitats terrestres est plus diffuse dans le temps et passe plus inaperçue.

Ainsi, le cycle vital des amphibiens ne dépend pas uniquement d'un seul type de milieu mais bien d'un ensemble d'habitats utilisés au cours des différentes phases de leur développement. Ces différents habitats constituent l'unité fonctionnelle propre à chaque espèce en fonction de ses exigences écologiques.

4.3.2. Données bibliographiques

Comme précisé dans la méthodologie, une consultation des données communales a été effectuée directement par consultation du site [Faune France](#) en portant une attention particulière aux espèces d'intérêt patrimonial. Les données issues des zonages présents dans un rayon de 5 km ont également été étudiées. Notons que seuls les zonages ayant des ressemblances au niveau des habitats seront étudiés.

Un zonage est situé au droit du site :

- **La ZNIEFF de type II** « Ensemble formé par la Dombes des étangs et sa bordure orientale forestière » 820003786.

Une ZNIEFF de type I est localisée dans un périmètre de moins de 5 km de la zone d'étude :

- « Etangs de la Dombes » 820030608

Il apparaît alors intéressant d'étudier les taxons remarquables observés au niveau de ces zonages afin d'établir les potentialités de présence d'espèces à enjeux sur la zone d'étude.

Un regard a également été porté aux espèces des **zones Natura 2000** localisés à moins de 20 km avec **deux ZSC et une ZPS** :

- « La Dombes » FR8201635
- « Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval » FR8202006
- « La Dombes » FR8212016

Cette recherche bibliographique préalable a pour objectif d'orienter les investigations de terrain et d'adapter les protocoles de recensement si nécessaire.

À l'issue de cette analyse, il a été mis en évidence la **présence potentielle de deux espèces protégées sur la zone d'étude** durant l'entièreté de leur cycle biologique. Il s'agit d'espèces susceptibles de trouver sur le site des conditions et des habitats favorables à leur reproduction. Ces espèces sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 15 : Liste des espèces d'amphibiens potentielles sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun
<i>Pélodytes punctatus</i>	Grenouille verte

4.3.3. Espèces observées

Aucune espèce n'a été observée sur la zone d'étude. En revanche, un bassin de rétention temporaire est observé au sud-est du site. Celui-ci pourrait représenter un site d'accueil potentiel des amphibiens en transit et/ou en période de reproduction selon la quantité d'eau retenue en période favorable. Le bassin pourrait également représenter un habitat d'hivernage et d'estivage possible pour les amphibiens.

4.3.4. Espèces potentielles

Aux vues des habitats présents sur le site, en particulier le bassin de rétention au sud-est de la zone d'étude, les deux espèces potentielles seront prises en compte pour l'évaluation des enjeux.



Photo 10 : Bassin de rétention temporairement en eau, favorable à l'accueil des amphibiens sur la zone d'étude. © Rainette 2025

4.3.5. Evaluation patrimoniale

REGLEMENTATION NATIONALE

L'ensemble des amphibiens et reptiles sont protégés en France. Différents textes se sont succédé cette dernière décennie pour aboutir à la réglementation actuelle. L'arrêté du 16 décembre 2004 a permis d'introduire la notion de protection des habitats pour la plupart des espèces de ce groupe. L'arrêté du 19 novembre 2007 est venu préciser cette notion en fixant des distinctions dans les modalités de protection entre les espèces.

Le dernier arrêté date du 8 janvier 2021. Trois types de protection ressortent de ce texte :

- Une protection stricte des individus et de leurs habitats (site de reproduction et aires de repos) : article 2

« Art. 2. II – Sont interdits sur tout le territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques et biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés et utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques ».

- Une protection stricte des individus, sans leurs habitats : article 3
- Une protection partielle des individus : article 4 pour les amphibiens.

Parmi les espèces potentielles, le Crapaud commun est protégé par l'article 1 et la Grenouille verte par l'article 4 au niveau national.

AUTRES TEXTES DE REFERENCE

Au niveau européen

La Directive « Habitats-Faune-Flore », texte majeur au niveau européen, pour laquelle les Etats membres de l'Union Européenne se sont engagés à prendre des mesures pour la préservation, le maintien ou le rétablissement des habitats et des espèces, a été utilisée. La Directive présente plusieurs annexes dont :

- L'annexe II qui regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) ;
- L'annexe IV qui liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte ;

- L'annexe V qui concerne des espèces qui sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion pour le prélèvement dans la nature et l'exploitation.

Dans le cas présent, aucune espèce potentielle ne figure au sein de cette directive.

Au niveau européen, la **Liste rouge Européenne des espèces menacées** (UICN, 2023.1) indique le degré de menace qui pèse sur chaque espèce en Europe.

Les deux espèces potentielles retenues, sont en « préoccupation mineure » (LC) au niveau européen.

Au niveau national

Au niveau national, la **liste rouge des Amphibiens et Reptiles menacés en France métropolitaine** (UICN, 2008) indique le degré de menace qui pèse sur chaque espèce en métropole.

Parmi les deux espèces potentielles retenues, la Grenouille verte est « quasi menacée » au niveau national. Le Crapaud commun est en « préoccupation mineure » (LC) au niveau national.

4.3.6. Conclusion

Aucune espèce n'a été inventoriée lors du passage en journée. En effet la plupart des amphibiens sont plutôt actifs de nuit. C'est pourquoi, étant donné la présence d'un habitat favorable au niveau du petit bassin de rétention au sud-est de la zone d'étude, les deux espèces potentielles ont été retenues pour la bioévaluation. Celles-ci sont patrimoniales, considérant leur statut de protection au niveau national.

Enfin, la parcelle agricole incluse dans la zone d'étude ne représente aucun intérêt particulier pour les amphibiens, considérant le caractère anthropique de celle-ci.

Tableau 16 : Bioévaluation des amphibiens potentiels sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Liste rouge			Détermiant ZNIEFF	Directive Habitat	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude	Niveau d'enjeu
			Européenne	Nationale	Régionale					
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	Article 1	LC	LC	LC	-	-	-	Potentiel	Faible
<i>Pélodytes punctatus</i>	Grenouille verte	Article 4	LC	NT	LC	-	-	Annexe III	Potentiel	Faible

Légende :

Liste rouge : LC = préoccupation mineure, NT = Quasi-menacé.

En gris, espèces potentielles

Niveau d'enjeu :

Nul
Très faible
Faible
Moyen
Fort
Très fort

Localisation des habitats favorables aux amphibiens
sur la zone d'étude



Légende

Zone d'étude

Habitat favorable

Bassin de rétention



Cartographie : Rainette, 2025
Sources : © Google satellite 2025
Dossier : SEGIC – Savigneux (01)

4.4. Les reptiles

4.4.1. Rappel sur la biologie

Les reptiles sont des animaux qui ne régulent pas leur température interne (ils sont dits « ectothermes »). Celle-ci varie donc en fonction de la température externe (ils sont dits « poïkilothermes ») : des températures trop basses les contraignent à hiberner. Cette hibernation se traduit par un ralentissement de leur métabolisme, de leur rythme cardiaque, de leur rythme respiratoire et par un abaissement de leur température corporelle. La reprise d'activité des reptiles a lieu lorsque la température extérieure et l'insolation deviennent suffisantes, au début du printemps.

En été, les fortes chaleurs qui ne leur conviennent pas les amènent à entrer en estivage. Ces contraintes sont également vécues par les reptiles au cours de la journée, en fonction de l'heure et de la météorologie (ensoleillement).

Les reptiles occupent des habitats très variés, y compris des milieux très anthropisés. Certains sont inféodés à des milieux secs (Lézard des murailles...) tandis que d'autres sont étroitement liés aux zones humides (Couleuvre à collier...). Il s'agit d'animaux particulièrement discrets, possédant des territoires généralement restreints.

4.4.2. Données bibliographiques

Comme précisé dans la méthodologie, une consultation des données communales a été effectuée directement par consultation du site [Faune France](#), en portant une attention particulière aux espèces d'intérêt patrimonial. Les données issues des zonages présents dans un rayon de 5 km ont également été étudiées. Notons que seuls les zonages ayant des ressemblances au niveau des habitats seront étudiés.

Un zonage est situé au droit du site :

- **La ZNIEFF de type II** « Ensemble formé par la Dombes des étangs et sa bordure orientale forestière » 820003786.

Une **ZNIEFF de type I** est localisée dans un périmètre de moins de 5 km de la zone d'étude :

- « Etangs de la Dombes » 820030608

Il apparaît alors intéressant d'étudier les taxons remarquables observés au niveau de ces zonages afin d'établir les potentialités de présence d'espèces à enjeux sur la zone d'étude.

Un regard a également été porté aux espèces des **zones Natura 2000** localisés à moins de 20 km avec **deux ZSC et une ZPS** :

- « La Dombes » FR8201635
- « Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval » FR8202006
- « La Dombes » FR8212016

Cette recherche bibliographique préalable a pour objectif d'orienter les investigations de terrain et d'adapter les protocoles de recensement si nécessaire.

À l'issue de cette analyse il a été mis en évidence la présence potentielle de **deux espèces protégées** sur la zone d'étude. Il s'agit d'espèces susceptibles de trouver sur le site des conditions et des habitats favorables à la réalisation de leur cycle biologique complet. Ces espèces sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 17 : Liste des reptiles potentiels sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles

4.4.3. Espèces observées

Aucun reptile n'a été recensé lors du passage sur la zone d'étude. En revanche, des habitats favorables sont observés sur le site ainsi qu'à proximité directe de la zone d'étude notamment au niveau du bassin de rétention et au niveau des jardins alentours.

4.4.4. Espèces potentielles

A l'issue de l'analyse bibliographique, **deux espèces étaient considérées comme potentielles** sur la zone d'étude. Aucune n'a été observée. Au vu du nombre de passages restreint ainsi que des habitats présents sur le site, les espèces potentielles identifiées sont conservées dans la bioévaluation. Aucune ne présente un enjeu particulier sur le site.

4.4.5. Evaluation patrimoniale

REGLEMENTATION NATIONALE

L'ensemble des amphibiens et reptiles sont protégés en France. Différents textes se sont succédé cette dernière décennie pour aboutir à la réglementation actuelle. **L'arrêté du 16 décembre 2004** a permis d'introduire la notion de protection des habitats pour la plupart des espèces de ce groupe. **L'arrêté du 19 novembre 2007** est venu préciser cette notion en fixant des distinctions dans les modalités de protection entre les espèces.

Le dernier arrêté date du 8 janvier 2021. Trois types de protection ressortent de ce texte :

- Une protection stricte des individus et de leurs habitats (site de reproduction et aires de repos) : **Article 2**
- Une protection stricte des individus, sans leurs habitats : **Article 3**

Dans le cas présent, les deux espèces potentielles sont protégées par l'article 2 au niveau national.

AUTRES TEXTES DE REFERENCE

Au niveau européen

La **Directive « Habitats-Faune-Flore »** est utilisée, texte majeur au niveau européen, pour laquelle les Etats membres de l'Union Européenne se sont engagés à prendre des mesures pour la préservation, le maintien ou le rétablissement des habitats et des espèces. La Directive présente plusieurs annexes dont :

- **Annexe II** qui regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) ;
- **Annexe IV** qui liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte ;
- **Annexe V** qui concerne des espèces qui sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion pour le prélèvement dans la nature et l'exploitation.

Dans le cas présent, les deux espèces potentielles figurent en annexe IV de la Directive Habitats.

Au niveau européen, la **Liste rouge Européenne des espèces menacées** (UICN, 2023.1) indique le degré de menace qui pèse sur chaque espèce en Europe.

Les deux espèces potentielles sont en « préoccupation mineure » au niveau européen.

Au niveau national

Au niveau national, la **liste rouge des Amphibiens et Reptiles menacés en France métropolitaine** (UICN, 2008) indique le degré de menace qui pèse sur chaque espèce en métropole.

Les deux espèces potentielles sont en « préoccupation mineure » au niveau national.

4.4.6. Conclusion

Aucun reptile n'a été inventorié lors du passage sur la zone d'étude. En revanche, deux espèces potentielles mais à enjeu pressenti faible sont retenues pour la bioévaluation. En effet, le bassin de rétention au sud-est de la zone d'étude, ainsi que les jardins privés à proximité directe de la zone d'étude représentent des habitats favorables à l'accueil des reptiles.

En revanche, la parcelle agricole incluse dans la zone d'étude ne représente aucun intérêt particulier pour les reptiles.

Tableau 18 : Bioévaluation des reptiles observés et potentiels sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Liste rouge			Déterminant ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude	Niveau d'enjeu
			Européenne	Nationale	Régionale					
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	Article 2	LC	LC	LC	-	Annexe IV	-	Potentiel	Faible
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Article 2	LC	LC	LC	-	Annexe IV	-	Potentiel	Faible

Légende :

Liste rouge : LC = préoccupation mineure.

En gris, espèces potentielles

Niveau d'enjeu :

Nul
Très faible
Faible
Moyen
Fort
Très fort

4.5. L'entomofaune

L'inventaire entomologique est axé sur trois groupes d'insectes : les Odonates (libellules), les Lépidoptères (papillons) et les Orthoptères (criquets, sauterelles et grillons). Ces groupes présentent l'avantage d'être bien connus et « facilement » identifiables. De plus, les espèces sont généralement représentatives des conditions du milieu.

Comme précisé dans la méthodologie, une consultation des données communales a été effectuée directement par consultation du site [Faune France](#), en portant une attention particulière aux espèces d'intérêt patrimonial. Les données issues des zonages présents dans un rayon de 5 km ont également été étudiées. Notons que seuls les zonages ayant des ressemblances au niveau des habitats seront étudiés.

Un zonage est situé au droit du site :

- **La ZNIEFF de type II** « Ensemble formé par la Dombes des étangs et sa bordure orientale forestière » 820003786.

Une ZNIEFF de type I est localisée dans un périmètre de moins de 5 km de la zone d'étude :

- « Etangs de la Dombes » 820030608

Il apparaît alors intéressant d'étudier les taxons remarquables observés au niveau de ces zonages afin d'établir les potentialités de présence d'espèces à enjeux sur la zone d'étude.

Un regard a également été porté aux espèces des **zones Natura 2000** localisés à moins de 20 km avec **deux ZSC et une ZPS** :

- « La Dombes » FR8201635
- « Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval » FR8202006
- « La Dombes » FR8212016

Cette recherche bibliographique préalable a pour objectif d'orienter les investigations de terrain et d'adapter les protocoles de recensement si nécessaire.

4.5.1. Les lépidoptères

4.5.1.1. Analyse bibliographique

A l'issue de cette analyse et au regard des habitats présents, **aucune espèce** n'est considérée comme potentielle au sein de la zone d'étude.

4.5.1.2. Espèces observées

Au total, **une espèce** de lépidoptères a été observée lors de l'inventaire dédié à l'étude de l'entomofaune. Cette espèce est listée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 19 : Liste des espèces de lépidoptères observées

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de reproduction sur la zone d'étude
<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du Chou	Cycle complet potentiel

Cette espèce peut être observée dans un grand nombre d'habitats et fréquente principalement les fossés et les haies de la zone d'étude.

4.5.1.3. Espèces potentielles

D'après la précédente analyse bibliographique, **aucune espèce** n'était considérée comme potentielle sur la zone d'étude.

4.5.2. Les odonates

4.5.2.1. Analyse bibliographique

A l'issue de cette analyse et au regard des habitats présents, **trois espèces** sont considérées comme potentielles au sein même de la zone d'étude. Elles sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 20 : Liste des odonates potentiels sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Sympetrum meridionale</i>	Sympétrum méridional
<i>Lestes barbarus</i>	Leste sauvage
<i>Lestes virens vestalis</i>	Leste verdoyant

Ces espèces ont donc été recherchées lors des inventaires dédiés à ce groupe d'espèces.

4.5.2.2. Espèces observées

Au total, **une espèce** d'odonate a été observée lors de l'inventaire dédié à l'étude de l'entomofaune. Celle-ci est listée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 21 : Liste des espèces d'odonates observées

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut sur la zone d'étude
<i>Cordulia aenea</i>	Cordulie bronzée	Cycle complet possible

Cette espèce a été observée seulement de passage sur la zone d'étude. Il est peu probable qu'elle effectue son cycle biologique complet sur le site, considérant le manque de point d'eau permanent.

La Cordulie bronzée peut être observée dans un grand nombre d'habitats et fréquentent principalement le bassin de rétention au sud de la zone d'étude ainsi que les fossés.

4.5.2.3. Espèces potentielles

D'après la précédente analyse bibliographique, **trois espèces** étaient considérées comme potentielles sur la zone d'étude. Seule la **Cordulie bronzée** (*Cordulia aenea*) a été recensée sur la zone d'étude.

Au vu de l'environnement global de la zone d'étude ainsi que du faible nombre de passage, le **Leste sauvage** ainsi que le **Leste verdoyant** seront considérées comme potentielles dans l'évaluation patrimoniales. Le Sympétrum méridional n'est pas conservé, considérant le manque d'habitats favorables.

Sur la zone d'étude, les espèces potentielles sont susceptibles de trouver un habitat favorable à leur cycle de vie au sein du bassin de rétention d'eau au sud-est du site. En effet, ce sont des espèces dont l'habitat favorable inclue des eaux stagnantes.

L'aire de distribution principale du **Leste sauvage** se situe en Europe méridionale. Depuis une dizaine d'années, son aire est en expansion vers le nord. Cette espèce se rencontre près des eaux stagnantes ensoleillées. Elle affectionne notamment les milieux temporaires et saumâtres tels que les petits plans d'eau peu profonds pouvant subir de fortes variations du niveau d'eau et s'asséchant parfois en fin de saison. Il s'agit aussi bien de mares de landes, de pannes dunaires que de mares récentes sur des terres de remblais, dans des carrières ou en zone urbaine. Ces pièces d'eau sont le plus souvent entourées de joncs qui serviront de support de ponte.

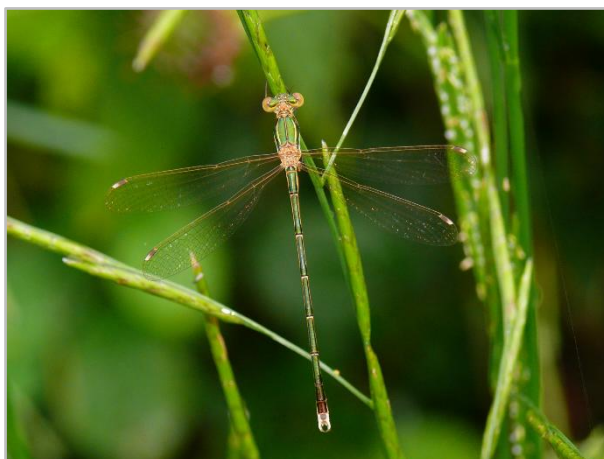


Photo 11 : Leste sauvage, *Lestes barbarus*, © Alexandre Ruffoni.

Le **Leste verdoyant** a un corps vert métallique. Chez le mâle à maturité des pulvérulences bleues apparaissent sur les flancs du thorax et sur les segments 9 et 10 de l'abdomen. La partie postérieure de la tête (occiput) est verte sur le dessus et jaune dans sa partie inférieure. Les ptérostigmas sont bruns. Au bout de l'abdomen, la pointe des cerques est rectiligne et arrondie. Les adultes sont observés de mai à novembre dans le sud, de mai à octobre dans le nord.

Cette espèce occupe différents types d'eaux stagnantes permanentes ou temporaires : marais, étangs, lagunes saumâtres, milieux tourbeux... Elle affectionne notamment la présence de roseaux ou de laïches. Après l'accouplement, la ponte est parfois effectuée en tandem avec le mâle. La femelle insère les œufs dans les végétaux aquatiques.



Photo 12 : Leste verdoyant, *Lestes virens*, © B. Guillon.

4.5.3. Les orthoptères

4.5.3.1. Analyse bibliographique

A l'issue de cette analyse et au regard des habitats présents, **une espèce** est considérée comme potentielle au sein même de la zone d'étude.

Tableau 22 : Liste de l'espèce d'orthoptère potentielle sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	Courtillière commune

Cette espèce a donc été recherchée lors des inventaires dédiés à ce groupe.

4.5.3.2. Espèces observées

Au total, **5 espèces** d'orthoptères ont été observées lors de l'inventaire dédié à l'étude de l'entomofaune. Ces espèces sont listées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 23 : Liste des espèces d'orthoptères observés

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Cricket des pâtures
<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée
<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte
<i>Chorthippus biguttulus</i>	Cricket mélodieux

Ces espèces peuvent être observées dans un grand nombre d'habitats et fréquentent principalement les zones enherbées de la zone d'étude.

4.5.3.3. Espèces potentielles

Au vu de l'environnement global de la zone d'étude, la **Courtillière commune** est conservée pour la bioévaluation. En effet, celle-ci peut potentiellement trouver un habitat favorable à son cycle biologique au sein du bassin de rétention en eau.

La **Courtillière commune** vit dans les sols humides et légers, à végétation basse, elle peut aussi se satisfaire de sous-sols glaiseux. Elle se nourrit principalement de larves d'insectes. Les femelles assurent des soins à leurs jeunes, cachés dans une chambre de leur terrier. L'espèce a souffert d'une lutte acharnée à son encontre, là où elle fréquente les jardins, ce qui a conduit à des extinctions locales de certaines de ses populations.



Photo 13 : Courtilière commune, *Gryllotalpa gryllotalpa*, © O. Bardet.

4.5.4. Évaluation patrimoniale

REGLEMENTATION NATIONALE

L'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixe la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

« I. – Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs, des larves et des nymphes, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

II. – Sont interdites, sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques. »

Parmi les espèces présentes et potentielles, aucune n'est protégée au niveau national.

AUTRES TEXTES DE REFERENCE

Au niveau national et régional, différents textes permettent d'établir la valeur patrimoniale des espèces présentes sur le site d'étude.

Au total, 7 espèces d'insectes ont été inventoriées sur le site d'étude :

- 1 lépidoptère ;
- 1 odonate ;
- 5 orthoptères.

Lépidoptères

Toutes les espèces inventoriées ou potentielles sont en « préoccupation mineure » au niveau européen, national ou régional.

Odonates

La **Cordulie bronzée**, espèce inventoriée, est en « **préoccupation mineure** » au niveau européen et national, et régional.

Par ailleurs, les deux espèces potentielles sont « **quasi menacées** » au niveau national. Le Leste verdoyant est également « **quasi menacé** » en région. Les deux espèces potentielles sont également **déterminantes de ZNIEFF** en région.

Orthoptères

Parmi les espèces inventoriées, **aucune n'est menacée** au niveau européen, national ou régional.

Par ailleurs, la **Courtilière commune**, espèce potentielle, est en préoccupation mineure au niveau européen et national, et « **quasi menacée** » en région. C'est également une espèce **déterminante de ZNIEFF** en région.

4.5.5. Conclusion

Sur l'ensemble de la zone d'étude, une espèce de lépidoptère, un odonate et cinq orthoptères ont été identifiés. Aucune ne représente un enjeu pressenti particulier sur le site.

À ces espèces s'ajoutent trois espèces potentielles (deux odonates et un orthoptère). En effet, ces espèces sont susceptibles de trouver des habitats favorables au sein du bassin de rétention au sud-est de la zone d'étude, dans les prairies de fauche rudéralisées ainsi qu'au sein des jardins privés et fossés enherbés observés à proximité directe de la zone d'étude. Seul le Leste verdoyant, espèce potentielle, présente un enjeu pressenti moyen sur la zone d'étude.

Enfin, la parcelle agricole incluse au sein de la zone d'étude, ne présente aucun intérêt particulier pour l'entomofaune.

Tableau 24 : Bioévaluation des espèces d'entomofaune observées et potentielles sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Liste rouge			Déterminant ZNIEFF	Directive Habitat	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude	Niveau d'enjeu
			Européenne	Nationale	Régionale					
Rhopalocères										
<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du Chou	-	LC	LC	LC	-	-	-	Cycle complet possible	Faible
Odonates										
<i>Lestes virens vestalis</i>	Leste verdoyant	-	LC	NT	NT	Oui	-	-	Cycle complet potentiel	Moyen
<i>Cordulia aenea</i>	Cordulie bronzée	-	LC	LC	LC	-	-	-	Cycle complet possible	Faible
<i>Lestes barbarus</i>	Leste sauvage	-	LC	NT	LC	Oui	-	-	Cycle complet potentiel	Faible
Orthoptères										
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	-	LC	NM	LC	-	-	-	Cycle complet possible	Faible
<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée	-	LC	NM	LC	-	-	-	Cycle complet possible	Faible
<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	-	LC	NM	LC	-	-	-	Cycle complet possible	Faible
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte	-	LC	NM	LC	-	-	-	Cycle complet possible	Faible
<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	-	LC	NM	LC	-	-	-	Cycle complet possible	Faible
<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	Courtilière commune	-	LC	NM	NT	Oui	-	-	Cycle complet potentiel	Faible

Légende :

Liste rouge : NM = non menacé, LC = préoccupation mineure, NT = quasi menacé

En gris, espèces potentielles

Niveau d'enjeu :

Nul
Très faible
Faible
Moyen
Fort
Très fort

4.6. La mammalofaune (hors chiroptères)

4.6.1. Données bibliographiques

Comme précisé dans la méthodologie, une consultation des données communales a été effectuée directement par consultation du site [Faune France](#), en portant une attention particulière aux espèces d'intérêt patrimonial. Les données issues des zonages présents dans un rayon de 5 km ont également été étudiées. Notons que seuls les zonages ayant des ressemblances au niveau des habitats seront étudiés.

Un zonage est situé au droit du site :

- **La ZNIEFF de type II** « Ensemble formé par la Dombes des étangs et sa bordure orientale forestière » 820003786.

Une **ZNIEFF de type I** est localisée dans un périmètre de moins de 5 km de la zone d'étude :

- « Etangs de la Dombes » 820030608

Il apparaît alors intéressant d'étudier les taxons remarquables observés au niveau de ces zonages afin d'établir les potentialités de présence d'espèces à enjeux sur la zone d'étude.

Un regard a également été porté aux espèces des **zones Natura 2000** localisés à moins de 20 km avec **deux ZSC et une ZPS** :

- « La Dombes » FR8201635
- « Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval » FR8202006
- « La Dombes » FR8212016

Cette recherche bibliographique préalable a pour objectif d'orienter les investigations de terrain et d'adapter les protocoles de recensement si nécessaire.

À l'issue de cette analyse, il a été mis en évidence la **présence potentielle de trois espèces sur la zone d'étude**. Il s'agit d'espèces susceptibles de trouver sur le site des conditions et des habitats favorables à leur reproduction. Ces espèces sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 25 : Liste des mammifères potentiels sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de Garenne
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe

4.6.2. Espèces observées

Une seule espèce de mammifère a été recensée sur la zone d'étude lors des deux passages de prospection : il s'agit du **Renard roux** (*Vulpes vulpes*) mais il ne représente aucun enjeu sur la zone d'étude.

4.6.3. Espèces potentielles

A l'issue de l'analyse bibliographique, **trois espèces étaient considérées comme potentielles** au sein même de la zone d'étude. Une de ces espèces a été observée sur la zone d'étude : le **Renard roux** (*Vulpes vulpes*). Au vu des habitats favorables sur le site ainsi que la réalisation des inventaires sur un seul passage, deux espèces potentielles seront gardées dans l'évaluation des

enjeux présents : le **Hérisson d'Europe** et le **Lapin de Garenne**. Ces espèces peuvent utiliser les différentes haies pour se déplacer et/ou se reproduire ainsi que les milieux ouverts tels que les champs pour s'alimenter

L'**Écureuil roux** (*Sciurus vulgaris*) ne sera en revanche, pas conservé. En effet, il n'y a pas de présence de boisement fermés sur le site, ainsi que à proximité directe de la zone d'étude

Parmi les espèces potentielles, seul le **Lapin de Garenne** (*Oryctolagus cuniculus*) présente un enjeu de conservation par ses statuts de menace au niveau européen, national et régional. Cette espèce est susceptible de trouver un habitat favorable à sa reproduction au sein des prairies de fauche rudéralisées, du bassin de rétention d'eau ainsi que dans les jardins privés observés à proximité directe de la zone d'étude.

Le **Lapin de garenne** est un animal qui creuse des terriers dans les sols secs de préférence, évitant les milieux humides. Cet animal n'a pas besoin d'un grand domaine vital car il consomme une large gamme d'espèces végétales. Le lapin assure le maintien des stades de végétations pionniers et ras, permettant ainsi l'installation d'espèces pionnières parfois remarquables.

D'après la liste rouge des mammifères de France, le Lapin de garenne est « quasi menacé ». En effet, au niveau européen, la taille de sa population connaît une forte réduction, et en France, les effectifs sont globalement en forte baisse depuis plus de 25 ans. Le Lapin de Garenne pâtit en premier lieu des remembrements agricoles conduisant à la destruction du bocage et des haies : il a en effet besoin d'une mosaïque d'habitats avec des zones d'herbe basse pour se nourrir, un couvert végétal à proximité pour se cacher (hautes herbes, buissons, haies), et de la terre meuble et bien drainée pour y creuser ses terriers. De plus, les possibilités de destruction qu'offre le classement en « nuisible » de l'espèce en France peuvent aller à l'encontre du maintien des populations. Enfin, l'espèce se trouve confinée dans des poches de population plus ou moins isolées les unes des autres et souvent plus sensibles aux maladies telles que la myxomatose.



Photo 14 : Lapin de Garenne, *Oryctolagus cuniculus*, © Rainette, 2008

4.6.4. Évaluation patrimoniale

REGLEMENTATION NATIONALE

À l'échelle nationale, un **arrêté du 23 avril 2007 fixe la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection**.

L'annexe II stipule : « Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques. »

Tout comme les aires de reproduction des oiseaux protégés, les aires de reproduction ainsi que les zones de repos des mammifères protégés sont protégées par la réglementation nationale.

Dans le cas présent, une espèce potentielle est protégée en France par l'article 2 : le Hérisson d'Europe.

AUTRES TEXTES DE REFERENCES

Au niveau Européen

La Directive « Habitats-Faune-Flore » a été utilisée, texte majeur au niveau européen, pour laquelle les Etats membres de l'Union Européenne se sont engagés à prendre des mesures pour la préservation, le maintien ou le rétablissement des espèces figurant en :

- **Annexe II** qui regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) ;
- **Annexe IV** qui liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées ;
- **Annexe V** qui concerne des espèces qui sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion pour le prélèvement dans la nature et l'exploitation.

Parmi les espèces potentielles, aucune n'est mentionnée au sein de la Directive Habitat Faune Flore.

Au niveau européen, la Liste rouge Européenne des espèces menacées (UICN, 2023.1) indique le degré de menace qui pèse sur chaque espèce en Europe.

Une espèce est classée comme « quasi-menacée » au sein de la liste rouge européenne : le Lapin de garenne. Les autres espèces sont en préoccupation mineure ou n'ont pas de statut.

Au niveau national

Au niveau national, la Liste rouge des mammifères menacés en France métropolitaine (UICN), indique le degré de menace qui pèse sur chaque espèce en métropole.

Une espèce est classée comme « quasi-menacée » au sein de la liste rouge nationale. Il s'agit du Lapin de garenne. Les autres espèces sont en préoccupation mineure ou n'ont pas de statut.

Enfin, au niveau régional, liste rouge des Vertébrés terrestres de la région Rhône Alpes a été établie ainsi qu'une liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région.

Le Renard roux, espèce recensée, est en « préoccupation mineure » au niveau régional.

Parmi les espèces potentielles, le Lapin de Garenne est « quasi menacé ». Les espèces potentielles restantes sont en « préoccupation mineure » ou non évaluées au niveau régional.

4.6.5. Conclusion

Une espèce de mammifère a été observée lors du passage d'inventaire : le Renard roux. Celui-ci ne présente aucun enjeu pressenti particulier sur le site d'étude.

Au vu des habitats présents sur le site, des mœurs discrètes de ces espèces et du nombre limité de passage, deux espèces potentielles ont été conservées pour l'évaluation patrimoniale. Seul le Lapin de Garenne présente un enjeu pressenti moyen par ses statuts de menace au niveau européen, national et régional.

Enfin, la zone d'étude ne représente aucun intérêt particulier pour les mammifères locaux. Les milieux les plus intéressants étant la zone arbustive au nord-est de la zone d'étude, le bassin de rétention au sud-est du site ainsi que les jardins privés aux alentours.

Tableau 26 : Bioévaluation des mammifères observés et potentiels sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Liste rouge			Déterminant ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude	Niveau d'enjeu
			Européenne	Nationale	Régionale					
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de Garenne	–	NT	NT	NT	–	–	–	Potentiel	Moyen
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	–	LC	LC	LC	–	–	–	Reproduction possible	Faible
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	Article 2	LC	LC	LC	–	–	–	Potentiel	Faible

Légende :

Liste rouge : NT = quasi-menacé, LC = préoccupation mineure

En gris, espèces potentielles

Niveau d'enjeu :

Nul
Très faible
Faible
Moyen
Fort
Très fort

5. Synthèse des enjeux potentiels

Le tableau en page suivante présente une synthèse des enjeux pressentis faunistiques et floristiques potentiels décrits sur le site d'étude.

 La carte en fin de chapitre propose une localisation de ces enjeux pressentis à l'échelle de la zone d'étude.

Tableau 27 : Synthèse des enjeux pressentis sur la zone d'étude

Thématiques	Thématiques	Caractéristiques	Niveau d'enjeu pressenti
Habitats		- Aucun habitat considéré d'intérêt communautaire d'après la Directive Faune-Flore-Habitats - Les cultures recouvrent 91,7% de la surface totale de la zone d'étude - L'ensemble des habitats est commun dans la région	Enjeu floristique pressenti faible pour l'ensemble des habitats
Flore		- Aucune espèce floristique protégée - Aucune espèce floristique patrimoniale 4 espèces exotiques envahissantes avérées ont été recensées sur la zone : la Vergerette annuelle (<i>Erigeron annuus</i>), la Vergerette du Canada (<i>Erigeron canadensis</i>), le Sèneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>) et le Solidage (<i>Solidago gigantea/canadensis</i>).	Faible
Faune	Avifaune	- Deux espèces protégées - Une espèce observée (Alouette des champs) et une espèce potentielle (Hirondelle rustique) à enjeux moyens	Enjeux herpétofaune pressentis faibles à moyens
	Herpétofaune	- Aucune espèce inventoriée - Quatre espèces potentielles protégées et à enjeux faibles	Enjeux herpétofaune pressentis faibles
	Entomofaune	- Aucune espèce protégée présente ou potentielle - Une espèce potentielle à enjeux moyens (Leste verdoyant)	Enjeux herpétofaune pressentis faibles à moyens
	Mammifères	- Aucune espèce protégée inventoriée - Une espèce potentielle protégée (Hérisson d'Europe) - Une espèce potentielle à enjeux moyens (Lapin de Garenne)	Enjeux herpétofaune pressentis faibles à moyens



5.1. Conclusion générale

Pour donner suite aux différents inventaires réalisés, le présent prédiagnostic a mis en évidence des enjeux écologiques pressentis potentiels allant de nuls à faibles pour la flore et de faibles à moyens pour la faune.

Les potentialités pour la flore sont faibles, aucune espèce protégée ou d'intérêt patrimonial n'a été mise en évidence sur le site. Ainsi, aucune contrainte réglementaire particulière n'est à souligner pour la flore. A noter que 4 espèces exotiques envahissantes avérées ont été répertoriées sur la zone d'étude : le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), le Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*), la Vergerette annuelle (*Erigeron annuus*) et l'Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*). Des travaux de gestion des espèces pourraient être mis en place tel que de l'arrachage par exemple.

Concernant la faune, à l'issue du passage réalisé le 13 juin 2025, il en ressort que l'avifaune, les amphibiens, les odonates ainsi que les mammifères représentent un enjeu pressenti moyen sur la zone d'étude. En effet, concernant l'avifaune, l'Alouette des champs est en enjeu pressenti moyen par ses statuts de menace. Cependant, son habitat de reproduction est situé à proximité directe de la zone d'étude, préférant les milieux ouverts et dégagés pour la nidification.

Concernant les mammifères, seule une espèce potentielle, le Lapin de Garenne, présente un enjeu pressenti moyen sur la zone. Celui-ci serait susceptible de trouver des habitats favorables à son installation au sein des jardins privés, des zones arbustives ainsi qu'au sein du bassin de rétention du sud-est de la zone d'étude.

Par ailleurs, le bassin de rétention en eau représente un potentiel d'accueil intéressant pour les amphibiens et deux espèces d'odonates potentiels, dont le Leste verdoyant à enjeu pressenti moyen sur la zone d'étude. Enfin, globalement les habitats les plus favorables à la faune sont les zones arbustives au nord-est et au sud-est du site ainsi que les jardins privés à proximité de la zone d'étude. Le bassin de rétention d'eau du sud-est de la zone d'étude, est également un milieu favorable à la reproduction de l'avifaune des milieux ouverts et semi-ouverts, des amphibiens, des reptiles ainsi que des insectes des milieux aquatiques. La parcelle agricole incluse dans la zone d'étude n'a pas d'intérêt particulier pour la faune locale.

6. Bibliographie

BIBLIOGRAPHIE LIEE A L'EXPERTISE FLORISTIQUE

- Bardat J., Bioret f., Botineau M., Boullet V., Delpech R., Gehu J.-M., Haury J., Lacoste A., Rameau J.-C., Royer J.-M., Roux g. et Touffet J. 2004. Prodrôme des végétations de France. Muséum national d'histoire naturelle, Paris. 171 p.
- Bensettiti F., Rameau J.-C. & Chevallier H. (coord.) 2001. – « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, 1. Habitats forestiers. Paris : La Documentation française. 2 vol. : 339 et 423 p.
- Bensettiti F., Gaudillat V., & Haury J. (coord.) 2002. – « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, 3. Habitats humides. Paris : La Documentation française. 457 p.
- Bensettiti F. & Herard-Logereau K. (coord.) 2004. – « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, 5. Habitats rocheux. Paris : La Documentation française. 381 p.
- Bensettiti F., Boullet V., Cavaudret-Laborie C. & Deniaud V. (coord.) 2005. – « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, 4. Habitats agropastoraux. Paris : La Documentation française. 2 vol. : 445 et 487 p.
- Bensettiti F., Puissauve R., Lepareur F., Touroult J. et Maciejewski L., 2012. Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Guide méthodologique – DHFF article 17, 2007-2012. Version 1 – Février 2012. Rapport SPN 2012-27, Service du patrimoine naturel, Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 76 p. + annexes.
- Bissardon m., Guibal I. et Rameau j.c., 1997. CORINE Biotopes, Types d'habitats français. E.N.G.R.E.F. – Nancy, 217 p.
- Carnino N., 2009. Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du site – Méthode d'évaluation des habitats forestiers. Museum National d'Histoire Naturelle / Office National des Forêts, 49 p. + annexes.
- CBN Alpin & CBN Massif central, 2015. Liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes. Conservatoire botanique national alpin, Conservatoire botanique national du Massif central, Région Rhône-Alpes, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement Rhône-Alpes, 51 p.
- CBN Massif central 2022. – Liste des espèces exotiques envahissantes du territoire d'agrément du CBN Massif central. Conservatoire botanique national du Massif central, fichier Excel. Version du 13/04/2022. [Consulté le 15/05/2023]
- CBN Massif central 2022. Liste des espèces sensibles de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Conservatoire botanique national du Massif central. Fichier Excel. Version du 01/02/2022 en TAXREFv14. [Consulté le 15/05/2023].
- CBN Massif central 2013 – Plante sauvage de la Loire et du Rhône, atlas de la flore vasculaire. Conservatoire botanique national du Massif central, 760 p.
- CBN Massif central 2022. Listes rouges des Trachéophytes, des bryophytes et des Characées du Limousin, d'Auvergne et de Rhône Alpes. Conservatoire botanique national du Massif central. Fichier Excel. Version du 02/02/2021 en TAXREFv14. [Consulté le 15/05/2023]
- CBN Massif central 2021. Synopsis des végétations de la région Auvergne-Rhône-Alpes – Territoire d'agrément du CBN Massif central. Version 1.0. Conservatoire botanique national du Massif central / Région Auvergne-Rhône-Alpes, 423 p.
- CBN Massif central 2021. Synopsis des végétations de la région Auvergne-Rhône-Alpes – Territoire d'agrément du CBN Massif central. Conservatoire botanique national du Massif central / Région Auvergne-Rhône-Alpes. Fichier Excel. Version du 16/12/2021 Disponible au téléchargement. Adresse URL : https://www.cbnmc.fr/uploads/content_page/91/attachments/synopsis-veg-AURA-CBNMC-2021-12-16.xlsx [Consulté le 15/05/2023].
- Combroux, I., Benzetimide, F., Daszkiewicz, P. & Moret, J. 2006. Evaluation de l'Etat de conservation des Habitats et Espèces d'intérêt communautaire 2006-2007. Document 2. Guide Méthodologique. Muséum national d'histoire naturelle, Département Ecologie et gestion de la biodiversité, UMS 2699 Inventaire et suivi de la biodiversité. Document téléchargeable sur le site de l'INPN <http://inpn.mnhn.fr>. 149 pp.
- Commission Européenne DG Environnement Européenne DG Environnement, 2007. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne. EUR 27. 132 p.
- Hamon d., 2022. Carex de France, Manuel d'identification de terrain, Editions Biotope, Mèze, 384 p.

Julve p., 1998. Baseflor. Index botanique, écologique et chorologique de la Flore de France. Programme Catminat. Version 26/11/2021. Site web : <https://www.tela-botanica.org/projets/phytosociologie/portes-documents/>

Le Gloanec V. & Merhan B. 2022. – Liste rouge des végétations. Région Auvergne-Rhône- Alpes [fichier Excel]. Conservatoire botanique national du Massif central, Conservatoire botanique national Alpin \ Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes, Région Auvergne-Rhône-Alpes. Disponible en ligne <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/2023-liste-rouge-des-vegetations-a23167.html> [Consulté le 15/05/2023]

LE HÉNAFF P.M., GALLIOT J.N, LE GLOANEC V., RAGACHE Q. 2021 – Végétations agropastorales du Massif central – Catalogue phytosociologique. Conservatoire botanique national du Massif central, 531 pages.

Louvel j., Gaudillat v. & Poncet I., 2013. EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p.

Maciejewski L., 2012. État de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire, Méthode d'évaluation à l'échelle du site. Rapport d'étude. Version 1 – Février 2012. Rapport SPN 2012-21, Service du patrimoine naturel, Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 119 pages.

MNHN & OFB [Ed]. 2003-2023. Inventaire national du patrimoine naturel (INPN), Site web : <https://inpn.mnhn.fr>

Muller s. (coord.) 2004. Plantes invasives en France. Muséum national d'Histoire Naturelle, Paris, 168p. (Patrimoines naturels, 62).

ORB AURA, 2019-2023. Biodiv'AURA Expert, Plateforme régionale du SINP en Auvergne-Rhône-Alpes. GéoNature, Conservatoire Botanique National Alpin. Version 2.10.0.dev0. Site web : <https://donnees.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/> [Consulté le 15/05/2023]

PACHE G., 2018. – Révision de la liste des espèces déterminantes de la flore vasculaire des ZNIEFF à l'échelle de la partie Est de la zone biogéographique continentale (plaine rhodanienne) de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Conservatoire botanique national Alpin \ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, 62 p. + annexes

Rameau j-c, Mansion d., Dumé g. & Gauberville c., 2018. Flore forestière française, tome 1, Plaines et collines. Nouvelle édition. CNPF Institut pour le Développement Forestier. 2464 p.

Tison j-m. et De Foucault b., 2014. Flora Gallica : flore de France. Biotope. 20+1196 p.

UICN France, FCBN, AFB & MNHN, 2018. Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine. Paris, France.

Sites Internet consultés

Flore Alpes. Flore-Alpes – flore des Alpes et des autres régions d'Europe. Consulté le 18 août 2025, à l'adresse <https://www.florealpes.com/>

Géoportail – Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Géoportail : cartographie et données géographiques françaises. Consulté le 18 août 2025, à l'adresse <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Grand public – Legifrance. Legifrance : Portail du droit français. Consulté le 18 août 2025, à l'adresse <https://www.legifrance.gouv.fr/>

Informations géologiques – InfoTerre (BRGM). InfoTerre : visualiseur de données géologiques. Consulté le 18 août 2025, à l'adresse <http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do>

Tela Botanica. Tela Botanica – Réseau des botanistes francophones. Consulté le 18 août 2025, à l'adresse <https://www.tela-botanica.org/>

Données biodiversité Auvergne-Rhône-Alpes. GeoNature – Données biodiversité Auvergne-Rhône-Alpes. Consulté le 18 août 2025, à l'adresse <https://donnees.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/>

BIBLIOGRAPHIE LIEE A L'EXPERTISE FAUNISTIQUE

ACEMAV COLL, DUGUET R. & MELKI ED., 2003 – Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénopée, éditions Biotopie, Mèze (France), 480p.

AGUILAR J. & DOMMANGET J L., 1998. Guide des libellules d'Europe et d'Afrique du Nord. Collection les Guides Naturalistes, Ed. Delachaux et Niestlé, Paris, 463p.

BARRETT P., DAVID W., MACDONALD D., 1993. Guide complet des mammifères de France et d'Europe. Ed. Delachaux et Niestlé, 305 p.

CHINERY M. & CUISIN M., 2003. Les Papillons d'Europe. Collection les Guides Naturalistes, Ed. Delachaux et Niestlé, Paris, 319p.

CHINERY M., 1988. Insectes de France et d'Europe occidentale. Arthaud, 320p.

DUBOIS J-P., LE MARECHAL P., OLIOSSO G., YESOU P., 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France. Ed. Delachaux et Niestlé, Paris, 559p.

GRAND D. & BOUDOT J-P., 2006 – Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg. Biotope, Mèze (Collection Parthénopé), 480p.

LESCURE J. & MASSARY DE J.-C. (COORDS), 2012 – Atlas des Amphibiens et Reptiles de France. Biotope, Mèze ; Muséum national d'histoire naturelle, Paris (collection Inventaires & biodiversité), 272p.

LAFRANCHIS T., 2000 – Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collections Parthénopé, Editions biotope, Mèze (France). 448p.

MAURIN H., 1998. Inventaires de la faune menacée en France. Nathan, 175p.

NÖLLERT ANDREAS ET CHRISTEL, 2003. Guide des Amphibiens d'Europe – Biologie, Identification, répartition. Collection les Guides Naturalistes, Ed. Delachaux et Niestlé, Paris, 383p.

SARDET E. & DEFAUT B., [Coord] 2004 – Les Orthoptères menacés de France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Association pour la Caractérisation et l'Etude des Entomocénoses, 14p.

SVENSSON L, MULLARNEY K., ZETTERSTRÖM D ET GRANT P.J., 2000. Le guide ornitho. Collection les Guides Naturalistes, Ed. Delachaux et Niestlé, Paris, 399p.

UICN FRANCE, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2009. La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine, Paris, France.

UICN FRANCE, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016. La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine, Paris, France.

UICN FRANCE, MNHN, OPIE & SEF, 2014. La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Papillons du jour de France métropolitaine. Dossier électronique.

UICN FRANCE, MNHN & SHF, 2015. La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine, Paris, France.

VACHET J-P. & GENIEZ M., 2010. Les Reptiles de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénopé, éditions Biotope, Mèze (France), 544p.

WENDLER A. & NUBJ.H., 1997. Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et centrale. Société Française d'Odonatologie, 129p.

Sites internet consultés

Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Géoportail. <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Faune France : <https://www.faune-france.org/>

MNHN – ZNIEFF de type 2 « Ensemble formé par la dombes des étangs et sa bordure orientale forestière » – 820003786

Oiseaux.net : <https://www.oiseaux.net/>

Schéma de cohérence territoriale SCOT BUCOPA – BUCOPA, 2017. <https://www.bucopa.fr/wp-content/uploads/BUCOPA-AP-1.6-ARTICULATION-PLANS-ET-PROGRAMMES.pdf>

SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes – Région Auvergne-Rhône-Alpes.
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/media/2206/download?inline=inline>



SIEGE – AGENCE NORD



ADRESSE

1 rue des fonds hanons
59144 JENLAÏN



TELEPHONE

03.59.38.22.58
06.28.93.32.17



info@rainette-ecologie.com

AGENCE GRAND EST



ADRESSE

110 rue des quatre éléments
59340 POMPEY



TELEPHONE

03.83.51.20.38



m.delattre@rainette-ecologie.com

AGENCE NORD OUEST



ADRESSE

App. 4, 5bis rue de la cavée
14210 ESQUAY-NOTRE-DAME



TELEPHONE

02.31.29.85.34
06.08.73.27.98



c.villedieu@rainette-ecologie.com

AGENCE ILE-DE-FRANCE



ADRESSE

10 route de saint-leu
77240 CESSON



TELEPHONE

07.72.51.53.92



s.guingand@rainette-ecologie.com

ANTENNE OISE



ADRESSE

18 rue d'allonne
60000 BEAUVAIS



TELEPHONE

03.59.38.22.58
06.28.93.32.17



info@rainette-ecologie.com

ANTENNE SUD OUEST



ADRESSE

43 Rue de Bayard
31000 TOULOUSE



TELEPHONE

07.50.59.83.47



r.berrabah@rainette-ecologie.com